



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

Le mercredi 17 juin 2020

Président : M. Ken McDonald



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 17 juin 2020

• (1505)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à cette 11^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes. Conformément à la motion adoptée par la Chambre le 26 mai 2020, à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 1^{er} juin 2020, le Comité poursuit son étude sur les impacts de la COVID-19 sur les acteurs de l'industrie de la pêche.

La séance d'aujourd'hui se déroule par vidéoconférence. Les délibérations sont publiques et accessibles sur le site Web de la Chambre des communes. À titre informatif, la webémission montrera la personne qui parle et non tous les membres du Comité.

Les membres réguliers du Comité sont maintenant bien au fait des règles à suivre, mais dans l'intérêt des témoins qui participent à la réunion virtuelle d'un comité de la Chambre des communes pour la première fois, je vais vous en rappeler quelques-unes.

L'interprétation dans le cadre de cette vidéoconférence fonctionnera pratiquement de la même manière qu'à une réunion ordinaire du Comité. Au bas de votre écran, vous avez le choix entre le parquet, l'anglais ou le français. Lorsque vous parlez, si vous avez l'intention de passer d'une langue à l'autre, vous devrez chaque fois changer le canal d'interprétation pour choisir celui qui correspond à la langue que vous employez. Tâchez de faire une courte pause au moment de changer de langue.

Avant de parler, veuillez attendre que je vous nomme. Lorsque vous êtes prêt à prendre la parole, vous pouvez cliquer sur l'icône du micro pour l'activer.

Si un député souhaite faire un rappel au Règlement, il devrait activer son micro et annoncer qu'il souhaite faire un rappel au Règlement. Si un député souhaite réagir au rappel au Règlement de l'un de ses collègues, je l'encourage à utiliser la fonction « Lever la main ». Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône « Participants », au bas de votre écran et lorsque la liste s'affichera, vous verrez que vous pouvez cliquer sur la fonction « Lever la main » à côté de votre nom. Cela indiquera à la présidence que vous souhaitez prendre la parole et cela permettra de conserver l'ordre chronologique des intervenants.

Lorsque vous ne parlez pas, assurez-vous que votre micro est désactivé. Je ne le dirai jamais assez. Sinon, nous obtenons un retour audio, ce qui peut interférer avec l'intervention en cours.

L'utilisation d'un casque d'écoute est vivement recommandée. Lorsque vous parlez, veuillez vous exprimer lentement et clairement.

Si un problème technique survient — avec l'interprétation ou le son, par exemple —, veuillez en aviser immédiatement la présidence et l'équipe technique s'occupera du problème. Veuillez noter que nous devons peut-être suspendre la séance pendant ce temps, afin de veiller à ce que tous les membres du Comité puissent participer pleinement à la réunion.

Avant de commencer, je demanderais à tout le monde de cliquer sur le coin supérieur droit de leur écran pour activer l'affichage en mode « galerie ». Cela vous permettra de voir tous les participants à la réunion et les participants pourront se voir les uns les autres.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous recevons aujourd'hui Christina Burridge, qui est directrice exécutive de la BC Seafood Alliance; Martin Mallet, directeur exécutif de l'Union des pêcheurs des Maritimes; et, directement de ma province, Keith Sullivan, président de Fish, Food and Allied Workers.

Madame Burridge, nous commencerons par vous. Vous avez un maximum de six minutes. Allez-y.

Mme Christina Burridge (directrice exécutive, BC Seafood Alliance): Merci beaucoup, monsieur le président.

La BC Seafood Alliance est la plus grande organisation de pêche commerciale sur la côte Ouest. Elle se compose à la fois d'associations de pêcheurs, qui représentent les propriétaires et exploitants des bateaux de pêche commerciale dans la majeure partie des grandes zones de pêche de la Colombie-Britannique, et d'entreprises de transformation qui produisent environ 70 % du saumon, du hareng, du poisson de fond et de certains produits de spécialité de la Colombie-Britannique.

Nous remercions le Comité de nous donner l'occasion de témoigner de l'incidence de la COVID-19 sur les pêches de la côte Ouest.

Notre expérience a commencé la dernière semaine de janvier, quand les ventes de panope du Pacifique, de crabe dormeur et d'autres produits vivants se sont arrêtées à la fermeture des marchés du Nouvel An lunaire, en Asie. Ces trois produits ont une valeur de gros annuelle de plus de 150 millions de dollars. Depuis, ce sont essentiellement toutes les ventes aux services alimentaires de la planète qui ont été touchées. C'est important, car, beaucoup de nos espèces, mais pas toutes, étaient destinées au secteur de la haute gastronomie mondiale. Certaines espèces s'adaptent assez bien à un marché qui est maintenant en grande partie intérieur et de détail, ce qui veut dire des prix plus bas pour les transformateurs et les pêcheurs en raison des marges importantes sur les ventes au détail.

Certaines de nos espèces, comme la panope du Pacifique, les œufs de hareng et le concombre de mer, n'auront jamais de réelle présence sur le marché intérieur, ce qui signifie que nous devons remédier aux problèmes de transport des marchandises et des conteneurs qui rendent l'accès aux marchés asiatiques plus compliqué. Les marchés étaient en voie de se rétablir quand de nouveaux cas liés à un marché de fruits de mer se sont déclarés à Pékin. On constate que ces marchés ferment de nouveau.

Ces espèces, et quelques autres dans la même situation difficile, représentent près de la moitié de la valeur de gros de la côte Ouest.

Vu le ralentissement des marchés, nous avons diminué la production des usines, qui a été encore plus réduite par l'instauration de l'éloignement physique sur les chaînes de traitement. Nous travaillons avec les usines de transformation pour veiller à ce qu'elles aient toutes un plan relatif à la COVID-19. Bien sûr, tant pour les bateaux que pour les usines, l'accès à l'équipement de protection individuelle ou EPI est primordial. Le financement est certes bienvenu, mais l'accès est essentiel. Je suis heureuse d'affirmer que cela s'améliore enfin.

Les usines, évidemment, ont besoin de poisson pour fonctionner, donc nous devons être en mesure de sortir pêcher, ce qui veut dire assurer la sécurité de nos équipages et de nos communautés, souvent dans des coins isolés sur la côte et souvent autochtones. Nous collaborons avec d'autres organismes de pêcheurs de la Colombie-Britannique et Fish Safe, notre association provinciale de santé et sécurité au travail, afin de mettre en œuvre des lignes directrices propres aux flottes de pêche commerciale qui traitent de tous les aspects d'une sortie en mer.

Il y a des périodes d'isolement préalable de 14 jours, des pratiques à bord, des procédures d'importation, et des procédures de déchargement et de fin d'expédition. Ces protocoles ont été étudiés et approuvés tant par la province que par WorkSafeBC.

Pour la quasi-totalité des espèces, la production a chuté jusqu'à 50 %. À l'heure actuelle, les prix accordés aux pêcheurs ont diminué de 25 % à 50 % environ, mais se rétablissent légèrement dans certains cas. Dans l'ensemble, que ce soit du point de vue de la pêche ou de la transformation, on nous verse moins tandis que nos coûts augmentent de façon marquée.

Du point de vue des mesures d'aide d'urgence, nous apprécions l'annonce du Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, mais nous sommes déçus que la Colombie-Britannique s'en trouve lésée. Il faut aussi comprendre à quoi exactement nous serons admissibles.

La restructuration des chaînes de traitement pour tenir compte de l'éloignement physique ou encore le réoutillage en fonction du marché intérieur et de la vente en ligne coûtent cher. Les coûts d'automatisation et les dépenses en capital, comme l'équipement automatisé ou l'emballage sous vide pour la vente au détail, peuvent commencer à 500 000 \$.

La Prestation canadienne d'urgence ou PCU a été bien utile pour nombre d'acteurs du secteur des pêches, mais pas pour les pêcheurs de saumon, qui sont nombreux à avoir connu une saison 2019 désastreuse en raison des faibles montaisons. Cette situation a engendré des problèmes de main-d'œuvre plus complexes pour les transformateurs, surtout dans l'île de Vancouver. Bien sûr, nous attendons de voir ce que seront les prestations et subventions aux pêcheurs. Comme je l'ai dit, nous croyons que les pêcheurs de saumon

en sortiront perdants. Puisque 2019 était une si mauvaise saison, il sera difficile de compenser la perte de revenu de 35 %.

• (1510)

Nous sommes également déçus que la subvention pour les pêcheurs d'une valeur maximale de 10 000 \$ soit moins utile qu'une modification du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, qui offre un prêt de 40 000 \$, dont 10 000 \$ peuvent être radiés si le prêt est remboursé d'ici décembre 2022. Pour les petites entreprises de pêche, qui sont exactement le genre de petites et moyennes entreprises que le CUEC a été conçu pour aider, ce prêt serait beaucoup plus utile que la subvention. La modification aurait simplement consisté à autoriser toutes les preuves de revenus gagnés par les équipages qui ont été présentées à l'ARC sur un feuillet T4, quelle que soit la case du feuillet qui a été remplie.

Les pêcheurs ont bien sûr de nombreux coûts à assumer pour préparer une saison, y compris les droits de permis du MPO, et souvent ces coûts ne sont pas entièrement payés avant que les produits ne soient vendus, ce qui peut exiger des mois. Normalement, les pêcheurs empruntent de l'argent aux transformateurs ou aux banques. Toutefois, aucune de ces sources de financement n'est facilement accessible cette année, donc pour eux, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes jouerait exactement le rôle qu'il est censé jouer.

Une autre mesure d'aide liée à la COVID-19 serait appréciée, à savoir une aide pour assumer les coûts supplémentaires inattendus des programmes des observateurs en mer et des relevés scientifiques. Par exemple, le programme des observateurs en mer pour les crevettes tachetées du Pacifique est essentiel à la gestion de la pêche. S'il n'y a pas de...

Le président: Madame Burridge, je vais devoir mettre fin à votre intervention. Nous avons dépassé de loin les six minutes qui nous étaient imparties.

Mme Christina Burridge: Je m'en excuse.

Le président: Ça ne pose pas de problème. Nous espérons que tout ce que vous n'avez pas dit au cours de votre déclaration préliminaire sera révélé pendant les séries de questions. Nous vous prions également de présenter votre mémoire écrit que nous ajouterons aux témoignages.

Nous allons maintenant céder à la parole au représentant de l'Union des pêcheurs des Maritimes, Martin Mallet, pendant un maximum de six minutes.

M. Martin Mallet (directeur exécutif, Union des pêcheurs des Maritimes): Bonjour.

[Français]

Je vais m'exprimer en français pendant quelques minutes.

L'Union des pêcheurs des Maritimes, ou UPM, est une organisation qui représente plus de 1 300 pêcheurs propriétaires côtiers indépendants au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Depuis sa création en 1977, l'UPM a pour mission de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des pêcheurs côtiers et de leurs communautés dans les Maritimes. L'UPM est également un membre actif de la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada.

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19 en janvier, les associations de pêcheurs de partout au pays évaluent son incidence sur les moyens de subsistance de leurs membres ainsi que sur la durabilité économique de l'industrie dans son ensemble et des collectivités côtières et rurales qui en dépendent.

Au Canada atlantique et au Québec, l'une des plus importantes pêcheries au Canada est en cours, soit la pêche du homard du printemps. Tel qu'il a été prévu, la pandémie de la COVID-19 rend la vie difficile à beaucoup de pêcheurs et de membres d'équipage.

En avril dernier, l'UPM, en collaboration avec d'autres associations de pêcheurs, a demandé des mesures d'aide financière à court, à moyen et à long terme, afin de fournir un revenu de base et une aide pour les dépenses d'exploitation et les flux de trésorerie des entreprises. Ces idées de soutien d'urgence ont été élaborées rapidement, et l'objectif était qu'elles puissent être mises en œuvre rapidement par le gouvernement fédéral, puisqu'elles étaient basées sur des programmes existants.

Aujourd'hui, quoique certains programmes de soutien soient accessibles à nos pêcheurs, beaucoup d'entre eux auront besoin d'avoir accès aux prestations et aux subventions aux pêcheurs annoncées le 14 mai dernier. Toutefois, la période d'attente pour les détails et l'accès à ces nouveaux programmes nuisent à l'industrie de la pêche en créant de la confusion et en gênant le processus de planification des pêcheries de nos pêcheurs. Les pêcheurs s'interrogent sur leur capacité actuelle à pêcher et à couvrir leurs dépenses cette année tout en soutenant leur famille et leurs membres d'équipage.

Voici quelques particularités de l'industrie qui doivent être prises en considération, et certains problèmes qui doivent être résolus.

Premièrement, le caractère saisonnier de l'industrie est un point très important à considérer. De nombreux pêcheurs de homard ont une très courte fenêtre de pêche, soit neuf semaines, pour gagner suffisamment de revenus pour couvrir leurs dépenses d'exploitation et avoir un revenu net suffisant pour pouvoir subsister jusqu'à la prochaine saison de pêche, dans un an. Cette année, cette fenêtre est déjà réduite à sept semaines pour plusieurs à cause du début tardif de la saison de pêche. De plus, les pêcheurs se voient imposer un faible prix pour le homard et des limites de prises quotidiennes.

Les pêcheurs ne sont pas payés avant de commencer la pêche et à vendre leurs produits. Ils ne peuvent donc pas démontrer les répercussions financières de la crise avant de commencer leurs activités de pêche. Cependant, de nombreux coûts d'exploitation doivent être couverts, y compris les salaires, afin de se préparer pour la saison. Ainsi, quoique plusieurs programmes soient maintenant offerts pour aider les pêcheurs qui sont présentement en mer, certains de ces programmes arriveront à échéance cet été et ne seront pas offerts pour soutenir les pêches à venir en août et plus tard à l'automne. De plus, les détails et l'accès aux nouveaux programmes de prestations et de subventions aux pêcheurs, qui pourraient aider beaucoup de pêcheurs, se font toujours attendre.

Le deuxième point concerne les membres d'équipage. À la suite de l'annonce des nouveaux programmes d'aide à l'industrie le 14 mai dernier, même si la question de l'assurance-emploi semble avoir été réglée pour les prestataires d'assurance-emploi de pêcheur, les membres d'équipage prestataires du programme normal sont laissés pour compte. Plusieurs de nos membres d'équipage se trouvent dans cette situation.

Troisièmement, les entreprises familiales sont extrêmement courantes dans cette industrie. L'équipage d'un pêcheur est souvent composé de sa femme, de ses frères ou sœurs, de ses enfants. Afin d'aider cette industrie, le critère de l'absence de relation familiale doit être éliminé dans tous les programmes de subventions salariales.

Le quatrième point concerne les structures de rémunération et de paie des pêcheurs, lesquelles sont parfois complexes et difficiles à utiliser comme référence pour l'accès à de nombreux programmes existants. Ainsi, beaucoup de nos pêcheurs tombent dans les failles du système, car il existe de nombreuses structures et stratégies d'entreprise dans l'industrie de la pêche. Par exemple, de nombreux pêcheurs ne sont pas incorporés et n'ont pas de compte commercial dans leur institution financière. Encore une fois, les programmes de prestations et de subventions aux pêcheurs qui devaient venir en aide aux pêcheurs qui se retrouvent dans ces failles se font toujours attendre.

● (1515)

Enfin, le cinquième point traite des nouveaux arrivants dans le secteur de la pêche commerciale. Ceux-ci ont acheté au cours de la dernière année des entreprises de pêche à des prix historiquement élevés. Comme plusieurs, ils ne sont pas constitués en société et n'ont ni revenus de pêche ni antécédent de paie avant le début de la pêche de 2020. Ils sont complètement exclus de la plupart des programmes d'aide. Ce sont les pêcheurs les plus endettés, et ils sont parmi ceux qui auraient le plus besoin d'aide.

Le Fonds d'aide et de relance régionale, ou FARR, qui offre du soutien aux petites entreprises, peut aider certains de ces pêcheurs. Cependant, plusieurs d'entre eux ne répondent pas aux critères exigeants de ce programme. On nous dit même que, dans certains cas, les budgets sont presque épuisés.

En conclusion, je dirai que l'UPM continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral et salue ses efforts continus pour assurer la santé et la sécurité de tous les citoyens. Nous croyons que la situation actuelle dans le secteur des pêches nécessite de la part de nos gouvernements — fédéral et provinciaux — une approche large et proactive qui tient compte des considérations habituelles en matière de gestion des pêches, mais aussi des répercussions économiques de cette pandémie sur le secteur dans son ensemble. Ainsi, les programmes de soutien financier destinés à l'industrie de la pêche doivent être offerts maintenant et adaptés aux réalités de cette industrie. Le but est d'assurer la viabilité de ce pilier économique qu'est la pêche pour les communautés côtières et rurales des Maritimes ainsi que pour l'ensemble du Canada.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous communiquer notre point de vue.

● (1520)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Mallet.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Sullivan, qui représente l'organisation syndicale FFAW.

Quand vous serez prêt, monsieur, vous disposerez d'un temps de parole maximal de six minutes.

M. Keith Sullivan (président, Fish, Food and Allied Workers): Merci. Bonjour, monsieur le président, bonjour, chers membres du Comité.

Je m'appelle Keith Sullivan, et je témoigne aujourd'hui au nom de l'organisation syndicale Fish, Food and Allied Workers-Unifor. La FFAW représente près de 15 000 femmes et hommes qui travaillent à Terre-Neuve-et-Labrador. La plupart de nos membres sont employés par l'industrie de la pêche, et ils sont répartis dans plus de 500 collectivités de l'ensemble de la province. Environ 10 000 de nos membres sont des pêcheurs, et quelque 3 000 d'entre eux sont employés dans des usines de transformation du poisson.

La COVID-19 a eu de graves répercussions sur l'industrie de la pêche de notre province. Certaines pêches ont été retardées de plus d'un mois, au début de ce qui aurait été de lucratives saisons de pêche du crabe des neiges et du homard, en raison de problèmes de sécurité liés à la pandémie.

Maintenant que la pêche est opérationnelle à Terre-Neuve-et-Labrador, les difficultés du marché ont de graves répercussions sur les revenus. Pour replacer les choses dans leur contexte, l'année dernière, la pêche a rapporté 1,5 milliard de dollars à l'économie provinciale. La pêche du crabe des neiges valait 350 millions de dollars en 2019. Des pêcheries entières, comme celle de la crevette nordique, sont en péril en raison des répercussions de la COVID-19. Les pertes liées à la pandémie pourraient s'élever à des centaines de millions de dollars. Pour les petites collectivités côtières, cette situation a des effets dévastateurs.

Les travailleurs de la pêche continuent de s'inquiéter de leur sécurité au travail et des conséquences qu'une saison écourtée aura sur leurs revenus. Les pêcheurs et les ouvriers des usines de transformation du poisson comptent sur l'assurance-emploi pour accroître leurs revenus pendant la saison morte.

Comme la plupart des pêcheurs s'attendent à une baisse significative de leurs revenus cette année, bon nombre d'entre eux craignent à juste titre de ne pas être admissibles aux prestations d'assurance-emploi une fois la saison terminée, et ils ont été soulagés d'entendre l'annonce du gouvernement fédéral concernant les changements qui ont été apportés aux prestations d'assurance-emploi de pêcheur afin que les pêcheurs puissent utiliser les revenus de l'année précédente pour se prévaloir de ces prestations en 2020. Cette annonce s'ajoute à celle de la nouvelle subvention salariale et de la subvention pour les propriétaires d'entreprises de pêche.

Malheureusement, depuis l'annonce que le gouvernement fédéral a faite le mois dernier, aucun autre renseignement n'a été communiqué sur les changements apportés aux prestations d'assurance-emploi de pêcheur ou sur les autres programmes de prestations pour les pêcheurs. Cela a causé beaucoup de frustrations et d'anxiété aux pêcheurs. Chaque jour, notre syndicat reçoit maints et maints appels de la part de nos membres qui recherchent des renseignements ou des précisions sur ces programmes. Nous comprenons que les changements à l'assurance-emploi et la mise en place de ces programmes ne se feront pas du jour au lendemain, mais les difficultés que notre industrie affronte ont des répercussions sur les pêcheurs en ce moment. Ils ne peuvent pas attendre plus longtemps pour savoir comment ces programmes les aideront, eux et leurs familles.

À l'heure actuelle, la plupart des propriétaires-exploitants indépendants d'entreprises de pêche de notre province ne peuvent pas se prévaloir du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Il faut remédier à cette situation. Il y a de jeunes pêcheurs qui viennent d'investir d'énormes sommes d'argent, parfois des millions de dollars, dans des engins et des bateaux, par exemple, et qui, maintenant, ne peuvent avoir accès à un programme qui les aiderait

à traverser l'année 2020, afin de pouvoir participer à la reprise économique.

Les travailleurs du secteur de la transformation du poisson affronteront des difficultés semblables. Ces travailleurs dépendent des prestations saisonnières de l'assurance-emploi et ont été laissés pour compte dans l'annonce fédérale relative au soutien des pêcheurs. Tout comme les pêcheurs, les ouvriers des usines de transformation du poisson et des autres secteurs de la pêche travaillent en première ligne, en fournissant des produits de la mer frais et de grande qualité aux marchés nationaux et internationaux, en nourrissant les collectivités côtières et en soutenant les familles de pêcheurs.

Compte tenu du début tardif de la saison des pêches et des difficultés du marché qui limitent la quantité de produits de la mer que nous allons transformer et exporter cette année, de nombreux travailleurs de la transformation du poisson n'auront pas accumulé suffisamment d'heures pour bénéficier d'une assurance-emploi adéquate, ou les prestations qu'ils recevront pour assurer leur subsistance jusqu'à l'année prochaine seront extrêmement faibles.

Ces travailleurs auront besoin que le gouvernement fédéral les soutienne soit en modifiant les prestations saisonnières de l'assurance-emploi, d'une façon semblable aux modifications qu'il a apportées récemment aux prestations d'assurance-emploi de pêcheur afin de s'assurer que l'admissibilité des pêcheurs reposerait sur les heures assurables de l'année dernière, soit en rajustant le programme en fonction de la pandémie. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait réduire le nombre de meilleures semaines qui entrent dans le calcul des prestations.

En ce qui concerne les autres politiques fédérales qui, selon moi, protégeront la pêche côtière, la nouvelle Loi sur les pêches offre certaines possibilités à cet égard.

Pour ce qui est de Terre-Neuve-et-Labrador, il n'est pas exagéré de dire que la politique de séparation des flottilles et la politique du propriétaire-exploitant sont deux des politiques de développement économique qui revêtent la plus grande importance pour nos collectivités côtières. Ces politiques ont permis de maintenir en place une flotte côtière viable et ont apporté une richesse importante aux collectivités de tous les coins de notre province.

Grâce à ces politiques, des recettes de plusieurs milliards de dollars ont été engendrées et sont demeurées dans les collectivités côtières. Ces politiques permettent d'assurer une distribution à grande échelle des revenus de la pêche et jouent un rôle essentiel dans notre industrie du tourisme, en soutenant un tissu culturel et social dynamique dans les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador.

● (1525)

Toutefois, des sociétés, tant nationales qu'étrangères, ont exercé une influence sur l'application de la politique de séparation des flottilles et de la politique du propriétaire-exploitant ou elles ont entravé leur mise en œuvre. En conséquence, ces sociétés ont pris le contrôle des permis de pêche, et elles siphonnent la richesse de nos collectivités côtières et les bénéfices de la pêche côtière dont elles jouissent.

À la lumière de la COVID-19, il importe plus que jamais d'appliquer ces politiques, notamment en raison de l'incertitude économique à laquelle les pêcheurs font face.

Les modifications à la Loi sur les pêches que le Parlement a adoptées l'année dernière donnent force de loi à ces politiques du propriétaire-exploitant. L'application de la loi sera plus rigoureuse et aura désormais des conséquences juridiques. En transformant cette politique en loi, le gouvernement fédéral a reconnu le principe selon lequel la pêche côtière doit être guidée par ce qui bénéficie le plus aux propriétaires-exploitants indépendants et aux collectivités côtières, et non aux sociétés. C'est un principe que nous devons protéger aujourd'hui plus que jamais. Des mesures doivent être prises dès maintenant pour éradiquer ces accords de contrôle clandestins qui nuisent à nos collectivités côtières et à notre économie.

La pêche côtière est le principal moteur économique dans la majorité des collectivités côtières de Terre-Neuve-et-Labrador. Les emplois dans le secteur de la pêche assurent de bons revenus à la classe moyenne des collectivités rurales, et c'est la raison pour laquelle il est crucial de soutenir l'industrie à court terme.

La protection et la promotion d'une pêche qui sert les collectivités, relève les défis de la sécurité alimentaire et offre de bons salaires et des lieux de travail sûrs — voilà ce que doivent être les priorités de tous les ordres de gouvernement et de tous les intervenants de notre industrie, si vous voulez avoir des collectivités côtières dynamiques et durables et une économie où personne n'est laissé pour compte au sortir de cette pandémie.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Sullivan. Vous avez légèrement dépassé le temps qui vous était imparti, mais nous gérons ce retard.

Nous allons maintenant passer aux séries de questions.

Le premier intervenant du Parti conservateur est M. Arnold, qui a la parole pendant un maximum de six minutes.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je pense que nous nous sommes tous déjà rencontrés auparavant au cours de séances du Comité. Je suis heureux de vous revoir.

Actuellement, nous constatons que les pêcheurs ont besoin d'un soutien de plus en plus important, car ils n'obtiennent pas de bons prix sur les quais, et le gouvernement n'a pas encore versé un seul dollar dans le cadre des programmes liés aux pêches qui ont été annoncés jusqu'à présent. Parmi les difficultés que vous et vos membres affrontez pendant la crise de la COVID-19, quelle importance les conditions du marché revêtent-elles?

M. Keith Sullivan: Je peux commencer à répondre à votre question, mais je suis certain que tous les témoins pourront parler de ce facteur.

C'est vraiment la plus grande considération pour bon nombre d'entre nous en ce moment. Au début, les considérations liées à la santé et à la sécurité ont vraiment dominé la conversation, et à juste titre, mais maintenant nous constatons que la fermeture de la plupart des restaurants et des services d'alimentation fait réellement baisser nos prix, comme nous l'avons observé pour le homard, par exemple, en ce qui concerne la capacité de commercialiser tous les homards qui sont habituellement servis dans les restaurants ou sur les bateaux de croisière.

M. Mel Arnold: Merci.

Madame Burridge, je vous vois hocher la tête. Êtes-vous d'accord? Je veux continuer de passer aux questions en ce moment.

Mme Christina Burridge: Oui, je suis tout à fait d'accord. Comme je l'ai mentionné, pour la plupart des espèces, les prix au pêcheur ont baissé de 25 à 50 %. C'est strictement attribuable aux conditions du marché, à l'absence de services d'alimentation et aux difficultés d'accès aux marchés d'exportation. En même temps, la production est en baisse d'environ 50 % en raison de la lenteur des marchés et de la nécessité de maintenir la distanciation physique. La situation est donc assez grave.

• (1530)

M. Mel Arnold: Merci.

Monsieur Mallet, la parole est à vous.

M. Martin Mallet: Oui, je vais très brièvement faire écho à ce que les autres viennent de mentionner. La situation est liée à la fois aux prix du marché et aux limites en matière de volume sur le quai. Dans le cas du homard, par exemple, c'est un double coup dur. Lorsque vous examinez la situation dans son ensemble, je pense que vous pouvez probablement estimer que, jusqu'à présent, les recettes de la plupart de nos membres ont diminué de 40 à 60 % cette année.

M. Mel Arnold: Merci.

Je vais passer à ma prochaine question. Le rétablissement des débouchés commerciaux et l'augmentation des marchés intérieurs et de la demande de poissons et de fruits de mer canadiens permettraient-ils de réduire, voire éliminer, les préjudices économiques subis par vos membres? Avez-vous eu connaissance de mesures — non pas de discussions, mais d'actions — qui auraient été prises par le gouvernement afin de rétablir les possibilités d'exportation et d'augmenter la demande du marché intérieur pour le poisson et les fruits de mer canadiens?

Monsieur Sullivan, la parole est à vous.

M. Keith Sullivan: La plupart de nos marchés sont internationaux, alors j'estime que notre marché intérieur est sous-évalué en ce moment. Nous recherchons depuis de nombreuses années des débouchés supplémentaires, en particulier sur le marché intérieur. Je sais que le Conseil canadien du homard y réfléchit, et qu'il déploie des efforts depuis quelques années, mais je pense vraiment que c'est un marché inexploité pour bon nombre d'entre nous. Ce n'est certainement pas la réponse à tous nos problèmes, compte tenu de l'ampleur des difficultés que nous rencontrons sur les marchés internationaux, mais cela aiderait certainement.

M. Mel Arnold: Merci.

Madame Burridge, la parole est à vous.

Mme Christina Burridge: Oui. Nous aussi, nous remarquons des débouchés sur le marché intérieur, et certainement à l'est des Rocheuses. Il y a de grandes villes là-bas, et je pense qu'elles offrent de réels débouchés pour les fruits de mer de la côte Ouest. Cependant, comme je l'ai souligné, environ la moitié de la valeur de notre pêche provient de produits comme les panopes, les concombres de mer ou les oursins, et la perspective d'un marché intérieur pour ces produits est assez mince, donc nous devons récupérer ces marchés d'exportation.

Bien sûr, le Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et fruits de mer qui a été lancé aujourd'hui représente un moyen d'avoir accès à un certain financement en vue d'exploiter le marché intérieur.

M. Mel Arnold: Monsieur Mallet, la parole est à vous.

M. Martin Mallet: Oui, je suis d'accord avec mes collègues. Je pense qu'une initiative visant le marché intérieur serait utile, en fonction également de l'endroit où vous vous trouvez au Canada. Disons que, pour les Maritimes, la ville la plus grande est Montréal, et elle est à plusieurs heures de route.

Toutefois, c'est un bon sujet de réflexion. Je pense qu'il ne peut qu'être utile, à moyen et à long terme, d'essayer d'accroître l'intérêt des Canadiens à l'égard d'une consommation accrue de fruits de mer en général. C'est un problème qui se pose depuis des années.

M. Mel Arnold: Merci.

L'un d'entre vous a-t-il déjà vu le gouvernement prendre des mesures pour promouvoir les marchés internationaux ou nationaux des fruits de mer canadiens?

M. Martin Mallet: Pas précisément cette année, mais je voudrais faire écho à ce que Mme Burridge vient de mentionner, à savoir ce nouveau fonds qui a été annoncé aujourd'hui. Je pense qu'il y a là un potentiel. J'espère qu'il n'y aura pas trop de formalités administratives à remplir pour permettre à ces fonds d'être octroyés.

M. Mel Arnold: Madame Burridge, ou monsieur Sullivan, avez-vous constaté un quelconque mouvement de la part du gouvernement en ce qui concerne la promotion de la commercialisation?

Mme Christina Burridge: Je pense que le Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et fruits de mer servira à cela.

M. Keith Sullivan: Là encore, dans le passé, de petits programmes — j'ai mentionné le Conseil canadien du homard — ont exécuté des activités de ce genre, mais j'aimerais savoir comment nous pouvons nous prévaloir du Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et fruits de mer, par exemple, et ce que nous pouvons faire à partir de maintenant pour reconstruire nos marchés, pour nous assurer que les défis logistiques sont pris en charge et, évidemment, pour rétablir la valeur des produits et la remettre entre les mains des gens qui travaillent et vivent dans les collectivités côtières.

M. Mel Arnold: Merci.

Le président: Nous allons maintenant céder la parole à M. Cormier, qui dispose d'un maximum de six minutes.

[Français]

M. Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Bonjour, tout le monde.

Je remercie les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui. Merci pour l'excellent travail que vous faites tous, dans vos communautés respectives, pour les pêches et l'aquaculture. Je sais que ce n'est pas une année facile pour tout le monde, mais, en travaillant ensemble, main dans la main, nous saurons surmonter ces difficultés.

Pour commencer, mes questions s'adressent à M. Mallet.

Monsieur Mallet, je suis content de vous voir. Nous travaillons ensemble depuis quelques années déjà. Je félicite les membres de l'UPM pour le beau travail qu'ils accomplissent.

Dans vos remarques, vous avez parlé de quelque chose qui me tient à cœur. Je rappelle aux gens que l'investissement de 470 millions de dollars, soit le plus gros investissement dans les pêches des 20 dernières années, est non négligeable. Comme vous l'avez dit, cependant, il y a encore certaines choses à régler en ce qui a trait

aux critères des programmes. Nous voulons tous que ces programmes soient offerts le plus vite possible aux pêcheurs et aux entreprises de pêche. Vous avez parlé de nouveaux arrivants dans le secteur de la pêche. Nous avons entendu la ministre dire qu'elle faisait tout en son pouvoir pour régler cette situation vous concernant, et c'est pour cela que vous êtes ici avec nous. Nous aimerions que vous nous donniez des idées.

Selon vous, quelle serait la solution facile, si je puis dire, pour que ces nouveaux arrivants puissent profiter, justement, de ces programmes sans avoir une tonne de documents à fournir?

• (1535)

M. Martin Mallet: Dans toute cette histoire, les nouveaux arrivants sont évidemment ceux qui ont le plus à perdre. Ils sont entrés dans notre secteur avec les plus grandes dettes de l'histoire de la pêche, par rapport aux pêcheurs qui exploitent la ressource.

Dans notre cas, les nouveaux arrivants représentent à peu près 5 % de notre flottille. Je ne sais pas quel est le pourcentage pour les autres groupes, mais c'est quand même un assez grand pourcentage de notre groupe qui est dans cette situation.

Il y a deux choses qui pourraient les aider rapidement. Premièrement, ce pourrait être aussi simple que de regarder l'historique des transferts de permis. Ce sont des données qui existent au ministère des Pêches et des Océans, ou MPO. Les associations elles-mêmes ont ces informations sur les transferts de permis; c'est obligatoire. Quand un permis est transféré, nous devons le savoir.

Deuxièmement, une autre option simple est de regarder l'historique de l'ancien propriétaire du permis pour voir quelle était la situation de son entreprise de pêche avant le transfert.

M. Serge Cormier: Ce serait donc relativement facile à faire, selon ce que vous dites.

Vous avez parlé de l'assurance-emploi aussi. Comme vous le savez, il y a deux sortes d'assurance-emploi: l'assurance-emploi pour les pêcheurs et l'assurance-emploi normale. Nous avons été clairs lorsque nous avons dit que nous nous baserions sur les années précédentes. Je veux rassurer les hommes et les femmes de pont. Comme le premier ministre et la ministre l'ont dit à plusieurs reprises, nous n'allons laisser tomber personne, ni les hommes de pont ni les travailleurs d'autres secteurs qui ont de la difficulté à accumuler suffisamment d'heures pour être admissibles à l'assurance-emploi. Je veux être très clair là-dessus.

Quelles solutions proposez-vous pour permettre à ces personnes d'accéder plus rapidement à l'assurance-emploi?

Pensez-vous à un programme comme la Prestation canadienne d'urgence, ou PCU, ou plutôt à un assouplissement des critères de l'assurance-emploi?

M. Martin Mallet: Cela pourrait être une combinaison des deux.

L'idée de donner accès à l'assurance-emploi normale si la personne est admissible à la PCU pourrait peut-être faire l'affaire pour cette année. J'ai l'impression qu'il y a quelques petites idées comme cela qui pourraient facilement régler la situation. Plus tôt nous aurons des nouvelles à ce sujet, plus vite nous pourrions résoudre bien des insécurités que nous vivons actuellement dans nos communautés côtières.

M. Serge Cormier: D'accord.

Concernant le début de la saison de pêche, nous avons entendu, hier, des témoins et certains collègues dire que le report de la saison de la pêche était une mauvaise idée. Il me semble que, dans le contexte de la pandémie qui sévissait, il fallait prendre des décisions pour assurer la protection et la sécurité des employés, qu'il s'agisse des pêcheurs, des aides-pêcheurs, des hommes et des femmes affectés au débarquement ou de nos travailleurs d'usine. Sans travailleurs d'usine, et donc sans usine fonctionnelle, il est très difficile de transformer notre produit. L'UPM a été l'une de plusieurs organisations ayant demandé un report de la saison de la pêche.

Pensez-vous encore que la décision de retarder un peu la saison de la pêche était la meilleure décision à prendre afin de permettre à toute l'industrie de se préparer? Comme on peut le voir, encore une fois, depuis que nous avons pris cette décision, il n'y a pas eu de cas de COVID-19 dans les usines.

M. Martin Mallet: C'était assurément une décision difficile. Avec du recul, c'est toujours facile de dire qu'on a pris une bonne ou une mauvaise décision, mais à l'époque, il y a à peine deux mois, nous ne savions pas comment la situation allait évoluer dans le contexte de la pandémie.

Jusqu'à maintenant, nous avons été chanceux. Seulement une usine de transformation située sur la côte Est a eu des cas de COVID-19. Cela aurait pu être beaucoup plus généralisé. La santé et la sécurité de nos travailleurs d'usine auraient pu être sérieusement mises en péril, de même que celles des pêcheurs et des travailleurs sur les bateaux, qui sont âgés de plus de 60 ans en moyenne.

Je pense donc qu'il était nécessaire de prendre cette décision. Nous avons donné la chance aux usines de se préparer et d'adopter les meilleures normes qui soient à l'époque. Aujourd'hui, nous nous considérons chanceux de ne pas avoir eu de problèmes dans les communautés à cet égard ni de problèmes relatifs aux activités de pêche.

• (1540)

M. Serge Cormier: Le gouvernement fédéral a mis en place un programme important, comme vous le savez. Comme vous, nous attendons les détails. On va faire en sorte que l'argent soit mis à la disposition des pêcheurs le plus rapidement possible.

Est-ce que la province du Nouveau-Brunswick a mis en place des programmes pour vous, les pêcheurs, ou n'a-t-elle toujours pas accédé une seule de vos demandes à ce jour?

M. Martin Mallet: En ce qui concerne la province, l'injection de fonds s'est faite par l'entremise des corporations au bénéfice du développement communautaire, ou CBDC. Actuellement, c'est là que nous réorientons certains de nos pêcheurs pour qu'ils aient accès à certains fonds.

M. Serge Cormier: Cependant, il n'y a toujours pas d'aide précise, comme les programmes qui vous ont été offerts par le fédéral, c'est cela?

M. Martin Mallet: Non, ce ne sont pas des programmes précis, ce sont des programmes généraux pour l'ensemble des citoyens de la province.

M. Serge Cormier: Je vous remercie, monsieur Mallet.

[Traduction]

Le président: Merci.

J'ai quelques courts rappels à faire avant de donner la parole à M. Blanchette-Joncas.

Ceux d'entre vous qui n'interviennent pas pourraient-ils désactiver leur microphone?

Je rappellerai également aux témoins et aux personnes qui posent des questions de bien vouloir parler lentement et clairement. Les interprètes s'efforcent de suivre votre conversation afin de procéder justement à l'interprétation de nos délibérations. N'oubliez pas cela.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Blanchette-Joncas, qui dispose d'un maximum de six minutes.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je veux d'abord remercier les témoins qui sont présents aujourd'hui.

J'aimerais parler de la question de l'assurance-emploi. Ma question s'adresse à M. Sullivan.

Monsieur Sullivan, vous avez mentionné que le démarrage de la saison de pêche s'est fait attendre. De plus, vous avez évoqué les problèmes auxquels pourraient devoir faire face les pêcheurs quand ils termineront leur saison de pêche. Vous avez avancé la possibilité qu'ils n'aient pas accès à l'assurance-emploi en raison de facteurs actuels liés à la pandémie de la COVID-19, et vous avez proposé que le nombre des meilleures semaines soit réduit ou que les semaines de l'année précédente soient prises en considération.

Je tiens à mentionner qu'ici, dans l'Est-du-Québec, nous voudrions que ce fameux « trou noir » de l'emploi soit éliminé. En effet, l'assurance-emploi ne couvre pas la période où les prestations d'assurance-emploi sont échues et où les travailleurs n'ont pas repris leur travail. Ils sont alors privés de revenu.

Concrètement, que souhaitez-vous que le gouvernement fédéral fasse pour que les gens ne se retrouvent pas sans revenu d'emploi? Quelles mesures pourrait-il mettre en œuvre pour que cela ne se produise pas?

[Traduction]

M. Keith Sullivan: Lorsque j'ai parlé, j'ai mentionné les considérations relatives à l'assurance-emploi pour deux groupes différents. Le mois dernier, nous avons annoncé l'option pour les pêcheurs de toucher des prestations d'assurance-emploi en fonction de leur revenu de l'an dernier, soit une année plus normale que la présente. Manifestement, cette année sera désastreuse pour nombre de gens, et nous ne savons toujours pas comment les choses vont se passer, mais il est clair que les revenus seront considérablement moindres.

C'était bien de faire cette annonce sur l'assurance-emploi pour les pêcheurs, mais nous n'en connaissons toujours pas les détails. C'est ce que je disais. Nous recevons tellement d'appels à ce sujet, alors il serait primordial de préciser exactement ce en quoi consisterait l'assurance-emploi pour les pêcheurs.

L'autre groupe peut parfois être formé de pêcheurs dont les demandes sont traitées dans le système d'assurance-emploi régulier — appelons-le comme cela — ou ceux qui travaillent dans les usines de transformation du poisson ou à différents endroits. Leur saison est écourtée, et ils n'ont vraiment rien reçu. On n'a toujours pas annoncé qu'on leur offrirait d'allocation de sécurité du revenu. Bien qu'ils travaillent d'arrache-pied pendant une année extrêmement stressante, on n'a toujours pas pensé à eux.

Ma suggestion serait qu'on procède de la même façon pour eux que pour les pêcheurs. De toute évidence, une fois que nous connaissons les détails, je pourrai en parler davantage. Fondez le calcul sur le revenu de l'an dernier ou sur un nombre réduit de meilleures semaines pour les gens. En raison de la baisse du volume de produits transformés et de l'abrégement de la saison, nous observons dans bien des cas que les gens travaillent fort en ce moment, mais qu'ils n'ont pas la possibilité de travailler assez longtemps pour faire une demande d'assurance-emploi d'une taille raisonnable. Les gens travaillent, et à moins que quelque chose ne change, ils n'auront pas suffisamment d'argent pour payer les factures à l'automne et pendant l'hiver.

• (1545)

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie, monsieur Sullivan.

Monsieur Mallet, j'aimerais que vous nous donniez aussi votre point de vue sur la question de l'assurance-emploi. Vous avez mentionné que cela pourrait être également un problème pour certains de vos membres.

Quelles mesures le gouvernement devrait-il mettre en place pour ne pas abandonner à leur sort les travailleurs saisonniers de cette industrie?

M. Martin Mallet: M. Sullivan en a parlé et je l'ai mentionné également en réponse à une question de M. Cormier. Plusieurs approches pourraient être combinées en vue de trouver une solution. Par contre, il faut être prudent et éviter de créer un problème là où il n'y en a pas présentement. Pour nous sortir de cette situation, nous avons besoin de gens dans nos usines, dans l'industrie, qui travaillent pour le reste de l'année. Il nous faudrait donc un programme qui permettrait aux gens de travailler. Il faudrait cependant, dans le cas où il y aurait un manque à combler, que le recours à l'assurance-emploi soit possible, comme cela a été le cas en 2018 et 2019.

Il n'y a pas de solution évidente, mais les montants de PCU versés pourraient être considérés comme des montants assurables dans le cadre du programme normal de l'assurance-emploi. Dans le cas où on utiliserait la PCU, les employés qui n'auraient pas cumulé suffisamment de semaines pourraient avoir assez d'argent pour vivre jusqu'à l'année prochaine.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Mallet, lors de l'annonce d'une aide de 470 millions de dollars pour le secteur de la pêche, vous aviez déploré le fait que certains pêcheurs n'étaient pas admissibles à la Subvention salariale d'urgence. Ensuite, le gouvernement fédéral a mis en place les prestations de pêcheur, qui sont destinées aux pêcheurs autonomes et à ceux qui travaillent à pourcentage et qui n'ont pas droit à la Subvention salariale d'urgence.

Selon vous, est-ce suffisant? Est-ce que le gouvernement fédéral pourrait en faire davantage pour soutenir l'industrie de la pêche en ce qui concerne la Subvention salariale d'urgence?

M. Martin Mallet: L'idéal serait que la Subvention salariale d'urgence soit accessible à tous nos membres. Si l'on pouvait éliminer la clause liée au lien de famille, cela réglerait le problème pour beaucoup de nos membres et pour plusieurs travaillant dans le secteur des Maritimes et de l'Atlantique en général.

La majorité des entreprises de pêche ont des membres de la famille qui travaillent à bord des bateaux. Une subvention de 10 000 \$ par rapport à 75 % d'une subvention, parfois pour deux ou trois travailleurs de pont sur un bateau, fait une grosse différence quant aux revenus potentiels permettant à cette entreprise de continuer à fonctionner.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie.

Monsieur Mallet, croyez-vous que la réalité et les défis auxquels les pêcheurs des Maritimes et du Québec doivent faire face actuellement en raison de la pandémie de la COVID-19 sont similaires?

M. Martin Mallet: Oui, c'est le cas. Notre travail nous amène dans les mêmes eaux; nous avons les mêmes défis.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie.

Dans un tout autre ordre d'idées, croyez-vous que développer la pêche d'autres espèces, par exemple le phoque et le sébaste, pourrait être une façon de diversifier positivement l'industrie de la pêche?

M. Martin Mallet: C'est un bon point. C'est probablement une solution à plus long terme. Depuis plusieurs années, notre industrie demande d'aborder la question du phoque gris, entre autres. Il y a certainement beaucoup d'occasions d'exploiter cette ressource afin que cela soit un bénéfice très important pour notre secteur.

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie, monsieur Mallet.

[Traduction]

Le président: Merci.

La parole est maintenant à M. Johns pour six minutes ou moins.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Sullivan, vous avez parlé du manque de clarté entourant les programmes qui sont mis en place, la période d'attente pour que l'argent soit versé et l'incidence sur les pêcheurs à l'heure actuelle.

Pouvez-vous parler un peu plus précisément des mesures qu'on peut prendre à court terme pour venir en aide aux pêcheurs, surtout les nouveaux arrivants?

• (1550)

M. Keith Sullivan: Dans mes remarques liminaires, j'ai mentionné brièvement les nouveaux arrivants dans la pêche commerciale. L'évaluation de votre entreprise est très différente cette année de ce qu'elle aurait été l'an dernier, lorsque vous avez tant investi.

La toute première chose qui aiderait vraiment lorsque vous avez ces paiements énormes serait de pouvoir accéder à un programme comme le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, à la somme de 40 000 \$ pour aider à payer les factures sans intérêt, et ensuite, bien entendu, aux 10 000 \$ supplémentaires qui pourraient être non remboursables si vous respectez les conditions, quelque chose du genre pour les pêcheurs.

À l'heure actuelle, en raison de la structure unique de l'entreprise de pêche, comme M. Mallet l'a mentionné, si vous n'avez pas de compte commercial, vous ne pouvez pas toucher cette prestation, alors il ne vous reste... Pour ce qui est des personnes que nous essayons d'attirer dans le secteur des pêches, leur entreprise pourrait être détruite. Les personnes sur qui nous comptons pour continuer, pour bâtir nos communautés et pour nous assurer que les pêches ont une valeur à long terme n'ont pas pu accéder à ce compte. C'est un important problème qui n'a aucun sens. Les gens du secteur des pêches ne sont pas capables de l'obtenir pour une formalité. Manifestement, il s'agit d'entreprises qui auraient besoin d'un compte du genre.

Il y a aussi le fait que nous sommes en plein milieu de l'industrie saisonnière des pêches pour une raison. Nous pêchons le crabe et le homard lorsqu'il est de la meilleure qualité possible, par exemple, nous ne pouvons pas reporter cette activité. Les gens n'ont actuellement pas la moindre idée de ce en quoi consistent les programmes qui ont été annoncés, alors il leur est impossible de planifier. Peuvent-ils vraiment embaucher un autre membre de l'équipage en ce moment, alors qu'ils ne connaissent pas les détails des programmes?

C'est encourageant qu'on ait fait une annonce, mais il nous faut connaître les détails maintenant.

M. Gord Johns: Vous avez parlé de l'application des ententes de propriétaire-exploitant et de contrôle, et de leur importance à l'heure actuelle.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont il faut apporter ces changements en ce moment à la lumière de la COVID?

M. Keith Sullivan: Oui, et je peux voir pourquoi vous pourriez poser la question. Vous devez vous demander pourquoi soulever une question concernant ces changements stratégiques sur les ententes de propriétaire-exploitant et le besoin d'application alors que nous sommes en pleine crise de la COVID. Nous avons pris des mesures pour nous assurer que les gens ne trouvent pas d'échappatoires et que les grandes sociétés et — habituellement — les entreprises de traitement du poisson ne trouvent pas d'échappatoires qui mineraient notre économie côtière. Nous estimons qu'on l'a ignoré et érodé et que, en ce moment, alors que les gens s'en tirent très mal, ces intérêts commerciaux ont manifestement la possibilité de prendre le contrôle de ces entreprises à faibles coûts, soudainement, chose qu'ils faisaient plus lentement par le passé.

Le moment est maintenant propice pour vraiment nous efforcer d'appliquer les politiques propriétaire-exploitant et nous débarrasser de ces ententes contrôlantes qui, espérons-le, seront bientôt illégales. Voilà pourquoi nous avons besoin d'une réglementation qui corresponde à la mesure législative de l'an dernier. Encore une fois, ce n'est pas une décision que nous devrions retarder. Nous savons qu'il y a bien des priorités contradictoires, mais je pense que c'en est une sur laquelle nous devrions vraiment nous pencher, alors que les pêcheurs de nos communautés sont aussi vulnérables.

M. Gord Johns: Il s'agit de rétroaction essentielle.

Madame Burridge, vous avez parlé du Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, de son incidence et du fait qu'il est injuste à l'égard des gens de la Colombie-Britannique, notamment ceux de l'île de Vancouver à qui il porte préjudice. Pouvez-vous en parler un peu plus et nous dire ce qu'on doit changer pour aider ces travailleurs?

Mme Christina Burridge: Au titre de ce fonds, la Colombie-Britannique obtiendra moins de financement que le Québec. L'industrie du poisson et des fruits de mer en Colombie-Britannique vaut 1,8 milliard de dollars, tandis que celle du Québec a une valeur quatre fois moins élevée. Cet écart résulte d'une anomalie statistique de Statistique Canada, selon laquelle la salmoniculture n'est pas jugée faire partie du secteur de la transformation des fruits de mer, alors que la Colombie-Britannique a des usines qui préparent des filets de saumon quasiment en tout temps.

C'est l'ennui. Il s'agit d'une anomalie statistique. On la traite d'une certaine façon au Canada atlantique et d'une tout autre façon en Colombie-Britannique. En conséquence, nous n'obtenons tout simplement pas notre part.

M. Gord Johns: Merci.

Monsieur Mallet, lorsque vous avez témoigné devant le Comité des finances et que j'ai eu l'occasion de vous poser des questions, vous avez parlé des entreprises familiales et du fait qu'elles sont monnaie courante dans l'industrie. Pouvez-vous parler des changements que vous avez observés dans ces types d'entreprises depuis le début de mai et les recommandations que vous avez à formuler pour qu'on en tienne plus compte lorsqu'on pense aux répercussions de la COVID?

● (1555)

M. Martin Mallet: Nous aimerions notamment qu'on élimine la règle concernant les familles dans le programme de subvention salariale. Ce serait vraiment très utile.

Les effets du non-accès que nous observons à nombre de ces financements sont les mêmes que M. Sullivan vient de mentionner. Les pêcheurs prennent des décisions difficiles. Au lieu d'embaucher trois matelots de pont, ou deux, ils n'en embauchent peut-être qu'un seul et pêchent moins souvent, et ils essaient de tirer ce qu'ils peuvent de cette saison. C'est notamment une partie des règles qui, à l'heure actuelle, excluent nombre de nos pêcheurs.

M. Gord Johns: Excellent.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Vous avez 15 secondes.

M. Gord Johns: D'accord. Au lieu de me lancer dans une question complète, je vais attendre la prochaine série. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Johns.

Voilà ce qui conclut notre première heure en beauté. Je tiens à remercier les personnes qui ont pris le temps de témoigner devant le Comité aujourd'hui et aussi les membres pour la coopération dont ils ont fait preuve pendant la période des questions et du respect qu'ils ont témoigné à tous nos invités, et vice versa.

Je vais donner à ces témoins la chance de partir maintenant, avant que nous entamions notre prochaine heure avec les trois nouveaux témoins. Nous allons suspendre la séance pour un instant avant de revenir.

● (1555)

(Pause)

● (1605)

Le président: Reprenons nos travaux.

Encore une fois, pour les témoins qui participent pour la première fois à une réunion virtuelle de comité de la Chambre des communes, j'aimerais vous rappeler à tous quelques règles à suivre.

Dans le cadre de cette vidéoconférence, l'interprétation se fera à peu près comme dans une réunion normale. Au bas de l'écran, vous pouvez choisir entre le parquet, le français ou l'anglais. Quand vous parlez, si vous avez l'intention de passer d'une langue à l'autre, vous devrez aussi en changer sur la chaîne d'interprétation pour que celle-ci soit conforme à la langue que vous parlez. Vous devriez peut-être prévoir une courte pause lorsque vous changez de langue.

Je vous prie d'attendre que je vous donne la parole en vous nommant avant de commencer à parler. Lorsque vous êtes prêts à parler, prière d'activer votre micro. Lorsque vous ne parlez pas, laissez votre micro en sourdine.

Je vous recommande fortement d'utiliser un casque d'écoute.

Enfin, lorsque la parole est à vous, parlez lentement et clairement.

En cas de difficulté technique, par exemple en lien avec l'interprétation ou votre audio, prière d'en aviser immédiatement le président, et l'équipe technique s'occupera de régler le problème. Veuillez noter qu'il nous faudra peut-être suspendre les travaux à ce moment-là puisque nous devons nous assurer que tous les membres puissent participer pleinement.

Avant de commencer, je demanderais à ceux qui utilisent un ordinateur de cliquer en haut à droite de leur écran pour s'assurer qu'ils ont une vue d'ensemble. Elle devrait vous permettre de voir tous les participants sur une grille. De cette façon, tous les participants pourront se voir.

Je vais maintenant donner la liste de nos témoins pour cette partie de la réunion d'aujourd'hui. De Fred's Custom Tackle, nous accueillons M. Fred Helmer, fondateur et propriétaire. Du Sport Fishing Institute of British Columbia, nous recevons M. Owen Bird, directeur exécutif, et M. Martin Paish, directeur du développement des affaires. De la Victoria Co-operative Fisheries Ltd., nous entendrons, par téléphone, M. Osborne Burke, directeur général.

Nous allons d'abord entendre les remarques liminaires de M. Helmer, qui aura six minutes ou moins.

M. Fred Helmer (fondateur et propriétaire, Fred's Custom Tackle): Merci.

Je suis ici pour représenter la Fraser River Sportfishing Alliance. Je suis le propriétaire de Fred's Custom Tackle, guide et détaillant depuis plus de 45 ans. Ce fut un long parcours. Au cours des 50 dernières années, j'ai assisté à une très forte diminution des possibilités de pêche et des ressources halieutiques dans la province de la Colombie-Britannique. Les conséquences ont été dévastatrices pour notre pêche publique, ainsi que pour les Premières Nations et les exigences commerciales.

Avec la COVID-19, nous sommes maintenant confrontés à un autre niveau de préoccupation, c'est certain. Les choses sont devenues beaucoup plus compliquées, et l'escalade est telle que, dans certains cas, c'est une question de survie. L'incertitude de ne pas savoir ce qui se passe crée beaucoup de stress et d'anxiété. La réalité est que, dans notre secteur, tout est question de débouchés, et nous constatons qu'il en manque, c'est clair.

Je voudrais parler plus précisément du fleuve Fraser. C'est un exemple de la façon dont on a vraiment perdu une occasion. Historiquement, le fleuve Fraser était l'un des plus productifs du monde pour cinq espèces de saumon, d'esturgeon, de truite et de truite arc-en-ciel. C'était une pêche de calibre mondiale, une destination

et un producteur de millions de saumons pour satisfaire les besoins commerciaux et ceux des Premières Nations. Elle connaît aujourd'hui de sérieux problèmes. Le fleuve Fraser est extrêmement important pour la province de la Colombie-Britannique. La pêche publique du fleuve Fraser, dont on estimait autrefois qu'elle ajoutait 150 millions de dollars par an à l'économie, est pratiquement éteinte.

Heureusement, nous disposons d'une pêche de l'esturgeon avec remise à l'eau très performante et bien gérée qui génère environ 30 millions de dollars par an pour notre économie. Elle génère également environ 5 millions de dollars pour la recherche scientifique et la surveillance grâce à notre programme de marquage de renommée mondiale. C'est le résultat d'une collaboration entre des personnes qui relèvent des défis et répondent à des besoins, de manière équilibrée et équitable. L'abondance des remontées de saumons quinnat, coho, rouge, keta et rose du fleuve Fraser figure sur une liste de préoccupations en matière de conservation, d'espèces menacées ou en voie de disparition, et un certain nombre de remontées de truites arc-en-ciel sont proches de l'extinction.

Il faut que quelque chose de différent se produise si nous voulons que ces espèces de poissons génétiquement diversifiées et précieuses reviennent. Certaines remontées spécifiques, comme le coho de l'intérieur, le saumon rouge de la remonte hâtive de la Stuart, sont en mode de conservation depuis plus de 20 ans, et nous sommes ici aujourd'hui, toujours en train d'essayer de comprendre. Les pêcheurs à la ligne sont de plus en plus confrontés à un nombre croissant de fermetures et de réglementations, ainsi qu'à des possibilités restreintes en raison de préoccupations liées à la conservation. La fermeture des pêches publiques a eu un impact énorme et a engendré beaucoup de négativité et de frustration. Nous devons clairement faire quelque chose de différent si nous voulons voir un changement et survivre à la COVID-19.

La Fraser River Sportfishing Alliance recommande que la valeur économique et sociale de la pêche publique soit examinée un peu plus sérieusement. Si vous comparez la quantité de poissons pris par rapport aux dollars générés, c'est une équation que vous souhaitez évidemment soutenir et stimuler, car elle est énorme pour l'économie. Compte tenu de la COVID, il serait idéal d'obtenir un peu plus d'argent. Nous estimons que la valeur sociale est également énorme, probablement même plus grande que la valeur économique, et je suis bien de cet avis.

Il y a des problèmes bien plus importants ici dans la province qui doivent être traités en ce qui concerne notre pêche. Une chose qui serait vraiment utile serait d'augmenter la production des écloséries. De nombreuses écloséries ne sont pas à pleine capacité, et il y a une demande pour un renforcement immédiat de ces installations avec des rejets de marquage en masse. C'est important, car cette mesure crée des débouchés.

Nous sommes confrontés à une crise, il est temps de...

● (1610)

Le président: Monsieur Helmer, je dois vous interrompre un instant. Les interprètes vous demandent de vous rapprocher du micro pour qu'ils puissent mieux vous entendre.

M. Fred Helmer: D'accord.

Nous traversons une période décisive. Nous sommes clairement en mode de crise. La COVID-19 a sonné le glas pour bien des gens. Je pense qu'il est temps de commencer à voir ce dont on a besoin. Ici, nous avons besoin d'une possibilité d'aller à la pêche. Il est intéressant de constater que nous avons parfois de nombreuses possibilités et que nous ne les saisissons pas. Je pense que c'est parce qu'on ne comprend pas bien la pêche récréative ou publique dans son ensemble, et parfois on nous oublie. Il est temps de prêter attention, sinon nous ne serons plus là pour bien longtemps.

Le président: Merci, monsieur Helmer.

Nous allons maintenant entendre un représentant du Sport Fishing Institute of British Columbia. Celui qui commencera aura six minutes ou moins pour prononcer ses remarques liminaires.

M. Owen Bird (directeur exécutif, Sport Fishing Institute of British Columbia): Merci. Je vais commencer, mais nous allons partager le temps qui nous est alloué.

Bonjour et merci de me donner l'occasion de témoigner devant ce comité une fois de plus.

Je partage mon temps avec Martin Paish afin que nous puissions fournir des informations sur l'industrie de la pêche publique en Colombie-Britannique, les effets de la COVID-19 sur elle et une perspective détaillée sur les propositions du Conseil consultatif sur la pêche sportive du ministère des Pêches et des Océans, qui devraient jouer un rôle important dans la réduction des impacts de la pandémie, mais qui ne l'ont pas encore fait.

Le Sport Fishing Institute of BC est une association industrielle à but non lucratif qui représente les intérêts de 250 000 pêcheurs à la ligne autorisés à pêcher dans les eaux de marée en Colombie-Britannique et des centaines d'entreprises qui les soutiennent. Selon le dernier rapport provincial sur le secteur, la pêche publique et les entreprises connexes génèrent un chiffre d'affaires annuel de 1,1 milliard de dollars et créent plus de 9 000 emplois, ce qui représente une contribution de 398 millions de dollars au PIB de la province. La pêche publique est le principal moteur économique de toutes les pêches de la Colombie-Britannique, mais les pêcheurs à la ligne ne récoltent que 15 % des prises annuelles de flétan et, bien qu'il y ait des variations d'une année à l'autre, 25 % des prises annuelles de saumon.

À ce jour, en 2020, le ministère a accordé peu d'attention à l'industrie de la pêche sportive en Colombie-Britannique ou n'a pas fait grand-chose pour répondre à ses préoccupations. L'industrie et de nombreuses petites entreprises et communautés côtières qui dépendent d'un accès fiable et de débouchés pour la pêche publique, durement touchées par les mesures générales et restrictives sur le quinnat mises en œuvre en 2019, et maintenant à nouveau en 2020, souffrent en outre des répercussions de la COVID-19. On a désespérément besoin de certitude et de stabilité pour la survie des entreprises et pour permettre de contribuer aux économies locales et provinciales. L'effet combiné des restrictions sur le quinnat en 2019 et 2020, et maintenant de la pandémie, est un coup de poing dévastateur qui pourrait être atténué par une action plus rapide et plus décisive du ministère.

La réponse du MPO aux demandes répétées visant à ce que des possibilités fiables soient un aspect durable et bien établi des plans de pêche annuels a été minimale. La pêche publique et les entreprises connexes ont besoin de pouvoir planifier la saison prochaine. Une partie de cette planification comprend la communication des attentes aux clients ainsi que l'achat et la préparation d'avant-sai-

son. Pouvoir prévoir l'accès et les possibilités sont des éléments essentiels pour les entreprises de pêche publique et leurs participants.

Les clients planifient une visite et vont à la pêche en fonction de nombreux facteurs. Les attentes et les possibilités sont les plus importantes. Les prestataires de services, les guides et les exploitants de gîtes font la promotion de leurs services et les commercialisent chaque automne, avant une saison régulière qui s'étend normalement de mars à octobre. De même, les petites agences de tourisme communautaire feront la promotion de diverses attractions, y compris l'accès à la pêche publique. Sans cette possibilité et ces attentes, il est très difficile, voire impossible, d'offrir une expérience prévisible ou fiable. La pandémie n'a fait qu'exacerber les limites de la promotion des entreprises et des plans.

Il convient également de noter que le secteur, reconnaissant les défis et les effets sans précédent de la pandémie sur les activités de gestion régulières du ministère, a étudié activement les moyens de combler les lacunes en matière de surveillance des prises qui en résultent. On a proposé d'utiliser des guides, des pêcheurs passionnés, des pêcheurs bénévoles participant à des projets d'échantillonnage et de collecte de données sur les prises, et de mettre à disposition l'application FishingBC financée par le Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon comme outil provisoire de collecte de données. Pourtant, à ce jour, on n'a pas encore intégré toutes les sources de données supplémentaires pour combler les lacunes causées par la pandémie et permettre une meilleure compréhension des prises et de la collecte des données.

La pêche publique est tributaire de débouchés fiables et prévisibles, surtout en cette période de pandémie. Alors que le ministère aurait pu mettre en œuvre de manière responsable et défendable les aspects pertinents des propositions du Conseil consultatif sur la pêche sportive en avril, nous continuons d'attendre. Avec l'assouplissement des restrictions liées à la COVID, les Britanno-Colombiens et les autres Canadiens peuvent maintenant commencer à envisager des activités de voyage et de tourisme liées à la pêche susceptibles d'apporter un soulagement et un soutien importants à de nombreuses petites communautés et entreprises. L'absence de certitude aura un effet négatif sur ces projets. Sans l'accès et les possibilités que les propositions du Conseil consultatif sur la pêche sportive peuvent offrir maintenant et à l'avenir, les préjudices causés aux communautés et aux entreprises côtières ainsi que les perceptions erronées continuent de s'accumuler et pourraient être irréparables.

Passons maintenant à mon collègue, Martin Paish, pour des détails spécifiques sur les propositions du Conseil consultatif sur la pêche sportive et leur développement.

● (1615)

Le président: Monsieur Paish, il vous reste un peu plus d'une minute.

M. Martin Paish (directeur, Développement des affaires, Sport Fishing Institute of British Columbia): Je suis convaincu que je ne pourrai pas réussir à couvrir ce que je veux en si peu de temps, mais je ferai de mon mieux.

Quelques thèmes communs sont apparus qui nous aident à comprendre les impacts de la COVID sur la pêche publique. Il s'agit de l'importance de la pêche pour les Britanno-Colombiens en tant qu'activité de plein air saine, un moyen pour les Canadiens de pêcher les fruits de mer qui sont une ressource de propriété commune, et du fait que la pêche publique représente la plus importante source d'emploi et d'activité économique liée à la pêche en Colombie-Britannique. C'est la pierre angulaire de l'économie de nombreuses petites communautés côtières.

Le saumon quinnat est le moteur de la pêche publique en eaux de marée de la Colombie-Britannique, et le régime de non-rétention de 2019 a été dévastateur pour nous. Pour permettre à la pêche de survivre, le Conseil principal du Conseil consultatif sur la pêche sportive a soumis au MPO une série de propositions qui permettent une rétention supplémentaire du saumon quinnat.

En utilisant 30 ans de données d'évaluation des stocks basées sur des étiquettes métalliques codées et des analyses d'ADN, nous avons pu identifier 11 zones distinctes sur la côte Sud de la Colombie-Britannique qui permettront de conserver le saumon quinnat tout en n'ayant pratiquement aucun impact sur les stocks concernés. Nous pouvons être sûrs de cette déclaration, car les données nous indiquent qu'historiquement, ils ne sont pas pêchés dans ces zones parce qu'ils n'y vont tout simplement pas. Il est important de noter que toutes ces mesures ont été prises en étroite collaboration avec le personnel scientifique et d'évaluation des stocks du MPO.

Bien que nous soyons reconnaissants au gouvernement provincial d'avoir pris la mesure audacieuse et nécessaire de déclarer que la pêche à la ligne est une activité essentielle en Colombie-Britannique, le MPO n'a rien fait pour aider notre secteur à relever les défis posés par la COVID, si ce n'est programmer des conférences téléphoniques où nous informons les fonctionnaires du MPO des impacts de la pandémie...

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le président, j'aimerais faire un rappel au Règlement.

[Traduction]

Le président: Excusez-moi, monsieur Paish, vous avez dépassé le temps qui vous était alloué, et je crois que M. Blanchette-Joncas a un rappel au Règlement.

• (1620)

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le président, il n'y avait pas d'interprétation pendant l'intervention de M. Paish. Je tenais à le signaler avant les prochaines interventions.

[Traduction]

La greffière du comité (Mme Nancy Vohl): Monsieur Paish, je crois que vous n'avez pas sélectionné la bonne langue sur votre ordinateur.

M. Martin Paish: La langue sélectionnée sur mon ordinateur est celle que je parle.

Le président: Monsieur Blanchette-Joncas, merci pour cette intervention, mais le temps alloué au témoin est plus que dépassé.

Nous allons maintenant entendre notre prochain témoin.

Monsieur Burke, lorsque vous serez prêt, vous avez un maximum de six minutes.

M. Osborne Burke (directeur général, Victoria Co-operative Fisheries Ltd.): Merci au président et aux membres du Comité.

Je suis directeur général de la Victoria Co-operative Fisheries Ltd, située dans le Nord du Cap-Breton. Nous sommes une coopérative de pêcheurs, appartenant entièrement aux pêcheurs, et nous existons depuis 1956. Nos membres pêchent le homard, le crabe des neiges et le poisson de fond à l'année. Comme d'autres, nous avons été très touchés par les problèmes liés à la COVID-19, à commencer par notre hâte d'acquérir du matériel de protection individuelle et les difficultés à l'obtenir. En effet, nous avons dû payer jusqu'à six dollars canadiens pour des masques faciaux en provenance de Chine; le prix a baissé à un dollar à la fin du mois d'avril.

Nous examinons certains des défis auxquels nous pourrions être confrontés ou nous le sommes déjà. Le nouveau programme du fonds de stabilisation a été annoncé, semblable à celui de la Colombie-Britannique et d'autres administrations. Avec ce programme, je dirais que pour la Nouvelle-Écosse, sur une base proportionnelle et avec 2,2 milliards de dollars d'exportations, la somme d'argent disponible ne nous rendra certainement pas justice.

Deuxièmement, dans le cadre du fonds de stabilisation, nous croyons comprendre que dans le cadre de ce programme fédéral, tous les fonds que nous avons dépensés pour des masques jetables ne sont pas admissibles. Seuls les masques faciaux réutilisables, les panneaux en Lexan sur les équipements et ce type d'équipement pourront faire l'objet d'une réclamation. Les 50 000 à 60 000 \$ que nous avons dépensés en masques, à raison de deux ou trois par jour, ne sont pas admissibles.

Nous croyons savoir que la Prestation canadienne d'urgence a été prolongée de huit semaines. Nous avons eu un taux d'attrition de près de 40 % avec les travailleurs locaux — nous pensons que c'est en grande partie attribuable à la Prestation canadienne d'urgence. Les travailleurs ont décidé de ne pas venir travailler, et nous l'avons même constaté au cours des 24 dernières heures depuis l'annonce. Cette situation a constitué un défi de taille pour nous.

Nous remercions tous les membres du gouvernement et tous les partis d'avoir proposé ces mesures. La subvention salariale fédérale est extrêmement utile. Elle aide beaucoup pendant une année difficile. Cependant, pour atteindre les 30 %, vous avez un défi à relever, car certaines entreprises veulent augmenter leurs effectifs, mais elles ont besoin de la subvention. Si elles se développent trop rapidement, elles ne peuvent pas bénéficier de la subvention.

Le premier ministre a évoqué la possibilité de modifier le pourcentage. Je recommanderais que ce soit sur une sorte d'échelle mobile. Si vous avez une perte de revenus de 30 %, il pourrait s'agir de 75 %. Si c'est 20 % ou quelque chose du genre, vous récupérez un pourcentage réduit. Ce serait toujours utile, mais nous ne voulons pas empêcher les entreprises d'augmenter leurs effectifs et d'embaucher plus de travailleurs pour que ceux-ci puissent renoncer à la Prestation canadienne d'urgence et réintégrer le marché du travail. C'est un défi important.

À l'heure actuelle, dans le cas de nos travailleurs et des pêcheurs, les pêcheurs enregistrent en moyenne une réduction d'environ 40 % de leurs revenus sur la seule base du prix de réception de leur produit. La semaine dernière, les problèmes à Pékin et le fait que le gouvernement chinois envisage de vérifier toutes les cargaisons qui entrent en Chine, qu'elles soient vivantes ou congelées, nous ont posé des problèmes. Par exemple, on annulera demain la livraison de 40 000 livres de homards vivants aux États-Unis. Deux expéditions de produits congelés à destination de la Chine ont été annulées en raison des retards qu'elles vont subir. Le gouvernement chinois doit maintenant garder les produits vivants pendant 48 heures afin de les dédouaner de la COVID-19, et les produits congelés font l'objet de contrôles supplémentaires semblables.

Ce sont autant de défis. Il est clair que le plus grand défi que nous avons actuellement, pour tous ceux qui sont restés isolés ou à la maison pendant la pandémie de COVID-19, est que nous devons sérieusement améliorer l'accès à Internet partout au Canada, dans les communautés rurales. Nous sommes au téléphone et Internet va et vient comme le vent. Il nous pose d'importants problèmes. C'est déjà assez dur de conduire 20 kilomètres et de devoir m'arrêter à trois endroits. Je ne peux pas utiliser mon téléphone cellulaire parce que nous n'avons pas de couverture adéquate. Internet et l'accès à Internet sont essentiels, plus que jamais aujourd'hui.

• (1625)

Nous avons entendu tout à l'heure des commentaires sur les marchés. Nous essayons toujours d'accroître nos marchés au Canada et à l'étranger, de toute évidence aux États-Unis et en Asie.

Nous espérons que les voyages pourront reprendre afin que nous puissions recommencer à organiser des salons professionnels avec nos partenaires fédéraux et provinciaux, où nous pourrions rencontrer nos clients, ce qui est essentiel. Que nous vendions au Canada, à Shanghai ou à Hong Kong, il est essentiel d'établir ces liens et ces relations. Les restrictions imposées aux voyages ont considérablement limité cette possibilité. Comme je l'ai dit, Internet est plus important que jamais, mais nous n'y avons tout simplement pas un accès adéquat.

Merci, monsieur le président. Je vais m'arrêter ici.

Le président: C'est parfait, monsieur Burke. Vous vous êtes arrêté à presque six minutes pile. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant passer à la période des questions. Avant de me tourner vers M. Fast, je demanderais à tout le monde, y compris aux témoins, de parler lentement et clairement et dans le micro autant que possible pour que tous les participants puissent bénéficier d'une interprétation adéquate.

Monsieur Fast, lorsque vous serez prêts, vous avez six minutes tout au plus.

L'hon. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Merci beaucoup.

Merci à tous nos témoins. C'est bon d'entendre à nouveau vos témoignages, monsieur Helmer, monsieur Bird et monsieur Paish. Merci aussi pour votre contribution, monsieur Burke.

Je veux parler de la série de propositions que le Conseil principal du Conseil consultatif sur la pêche sportive a présentée à la ministre. Je l'ai examinée et, honnêtement, elle semble parfaitement raisonnable. Il y est question du marquage en masse de la production actuelle de saumon quinnat dans les écloseries, de la mise en œuvre de la pêche sélective par marquage cette année et dans les

années à venir, du renforcement des régimes de surveillance des prises et de l'amélioration des évaluations. Et ainsi de suite.

Vous avez dit que vous n'aviez toujours pas reçu de réponse de la ministre. Pouvez-vous me dire quand vous avez présenté cette série de propositions?

M. Martin Paish: Nous avons présenté ces propositions le 9 avril. À ce stade, nous avons conseillé vivement à la ministre de prendre une décision en temps opportun. Nous sommes à la mi-juin, et les gens attendent toujours de comprendre quelles seront les possibilités de pêche au quinnat dans certaines des communautés les plus durement touchées.

L'hon. Ed Fast: Merci.

À quel moment votre saison commence-t-elle normalement? Avez-vous dit avril ou mai?

M. Martin Paish: La saison du quinnat en Colombie-Britannique dure 12 mois, mais la saison haute pour le tourisme et le moment où les gens commencent vraiment à pêcher le quinnat débute en avril et se poursuit jusqu'à la fin septembre.

L'hon. Ed Fast: Votre proposition laisse entendre que la reconstruction du quinnat de type fluvial entraînera l'effondrement de l'infrastructure de la pêche récréative, à moins que la pêche sélective par marquage ne soit appliquée à plus grande échelle. Vous êtes d'accord avec cette évaluation, n'est-ce pas?

M. Martin Paish: Je suis d'accord avec cette évaluation. Je pense que la reconstitution du saumon quinnat de type fluvial du Fraser nécessitera un programme complet et à multiples facettes qui prendra probablement des décennies. La seule façon pour la pêche publique de survivre et de réaliser son potentiel sera de mettre en œuvre à plus grande échelle des pêches sélectives dans le Sud de la Colombie-Britannique.

• (1630)

L'hon. Ed Fast: Vous savez probablement que la ministre Jordan a témoigné devant le Comité la semaine dernière. Je lui ai posé des questions sur la pêche sélective et le marquage de masse des saumons d'écloserie. Honnêtement, elle semblait confondre intégrité génétique et marquage de masse.

Pouvez-vous me dire, tout d'abord, combien de saumons quinnat provenant d'écloseries sont relâchés chaque année?

M. Martin Paish: En Colombie-Britannique, nous relâchons environ 40 millions de quinnats. Je ne suis pas sûr de la quantité totale si vous incluez le coho, mais c'est 40 millions de quinnats. Parmi ceux-ci, environ 10 % ou moins sont marqués.

L'État de Washington libère environ 150 000 quinnats par an. Tous ces poissons, ou la majorité d'entre eux, finissent par passer une bonne partie de leur vie dans les eaux de la Colombie-Britannique. L'État marque cent pour cent de ses saumons quinnat.

L'hon. Ed Fast: Pour que les choses soient claires, sur ces saumons d'écloserie qui sont déjà dans la nature, seuls 10 % sont marqués. Si nous marquons les 90 % qu'il reste, nous n'augmentons pas les risques sur le plan génétique pour notre saumon sauvage, n'est-ce pas?

M. Martin Paish: La réponse à votre question est oui. La réalité est que le marquage de masse des saumons produits en écloserie contribue en fait à l'intégrité génétique. Nous pouvons repérer les saumons d'écloserie. Nous pouvons les retirer des systèmes avant qu'ils ne frayent. Nous pouvons sélectionner avec soin le stock de géniteurs ou la progéniture pour les écloseries afin de nous assurer que nous ne créons pas de poissons domestiques en élevant des saumons d'écloserie avec des saumons d'écloserie.

La réponse est donc que le marquage de masse devrait en fait pouvoir favoriser l'intégrité génétique, et non le contraire.

L'hon. Ed Fast: La ministre a laissé entendre qu'il y a encore beaucoup de recherches scientifiques à mener; on s'interroge encore sur l'intégrité génétique de notre saumon sauvage. Je sens que la question la laissait perplexe, car comme vous l'avez dit, le marquage de masse des poissons d'écloserie qui seront libérés dans la nature ne devrait en aucun cas influencer davantage sur d'éventuels problèmes génétiques. Est-ce exact?

M. Martin Paish: Oui. Le fait est que le Comité consultatif sur la pêche sportive réclame depuis plusieurs années la mise en œuvre du marquage de masse et de la pêche sélective des poissons marqués. Il y a eu suffisamment de temps pour procéder à l'étude nécessaire.

Nous ne demandons pas une augmentation de la production des écloseries. Nous demandons simplement à Pêches et Océans de marquer les poissons qui sont élevés dans des écloseries pour capture, afin que les pêcheurs puissent les identifier et les conserver au lieu du saumon sauvage quinnat. C'est très simple.

L'hon. Ed Fast: Si vous aviez à établir les priorités pour de futurs investissements dans l'industrie de la pêche récréative — soit des investissements fédéraux en sus du marquage de masse des poissons d'écloserie —, quelles seraient ces priorités?

M. Martin Paish: Je recommanderais à Pêches et Océans d'investir dans les ressources humaines et structurelles au sein du ministère dans la région du Pacifique, afin de refléter la valeur de la pêche publique. En d'autres mots, il serait utile pour Pêches et Océans de créer une division des pêches récréatives, afin que la pêche publique dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour être bien gérée. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

L'hon. Ed Fast: Pour revenir au marquage de masse, combien...

Le président: Monsieur Fast, merci, vos six minutes sont écoulées, et vous les avez même un peu dépassées.

L'hon. Ed Fast: Déjà? Le temps a passé si vite.

Le président: Oui. Quand on s'amuse, le temps passe vite.

Nous passons maintenant à M. Hardie pendant six minutes ou moins. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à de vieux amis — ou à un vieil ami, à tout le moins.

Monsieur Bird, comment allez-vous?

Je veux revenir à la COVID-19, sur laquelle portent vraiment ces audiences. Des témoins de divers secteurs nous ont dit que la COVID-19 a eu, en effet, des répercussions, mais ils ne peuvent s'empêcher de faire état aussi de certains problèmes fondamentaux ou systémiques dans leurs secteurs. Des personnes âgées nous l'ont dit et vous nous le dites aussi maintenant. Oui, la COVID a certainement amplifié la situation, mais les problèmes fondamentaux existaient déjà avant la pandémie, et ils sont ressortis de manière plus évidente maintenant.

taient déjà avant la pandémie, et ils sont ressortis de manière plus évidente maintenant.

Monsieur Paish, vous avez mentionné que la période principale, celle qui est la plus intéressante, pour la pêche sportive est le mois d'avril. Toutefois, vous devez convenir qu'en avril, les Américains ne traversaient pas la frontière, et les Canadiens ne se déplaçaient pas beaucoup non plus en raison du confinement. Dans ce cas, la pandémie vous a fait rater la meilleure période de l'année. Êtes-vous d'accord avec cela?

• (1635)

M. Martin Paish: Monsieur Hardie, je vais vous corriger sur un point. Ce que j'ai dit, c'est que la saison de la pêche au saumon quinnat commence en avril et se poursuit jusqu'à la fin septembre, et que la haute saison se situe vraiment pendant les mois d'été de juillet et d'août. Ce que vous avez dit est essentiellement correct, toutefois, soit qu'on ne s'attend pas à ce que la frontière américaine ouvre à temps pour notre saison. Les entreprises vont manquer de temps pour bien planifier leurs activités, etc.

Nous ne sommes pas encore dans la phase trois en Colombie-Britannique, qui encourage les déplacements dans la province. Nous espérons que c'est pour bientôt, et c'est pourquoi nous espérons aussi que les possibilités de pêche seront annoncées.

D'un autre côté, bien entendu, il y a...

M. Ken Hardie: Je suis désolé, monsieur, mais je dois vous arrêter ici. J'ai d'autres questions et peu de temps.

Y a-t-il trop de pêcheurs, et pas assez de poissons, en Colombie-Britannique? Beaucoup de gens veulent aller à la pêche — les amateurs, les entreprises commerciales, les Autochtones, etc. —, mais nous entendons dire en même temps qu'il y a une pénurie de poissons, ainsi que des problèmes fondamentaux, qui ne sont pas liés à la pandémie, mais auxquels il faut remédier pour trouver une solution durable à vos problèmes.

M. Martin Paish: Je dirais que...

Monsieur Bird, allez-y.

M. Owen Bird: D'accord, merci.

Je dirais que les propositions du Conseil consultatif sur la pêche sportive sont une feuille de route qui montre bien qu'il existe une approche raisonnable et durable pour remédier à vos préoccupations et aux préoccupations qui...

M. Ken Hardie: Monsieur Bird — simplement pour gagner du temps —, êtes-vous en train de dire alors qu'il se pourrait que les renseignements provenant de Pêches et Océans sur l'état des stocks et la nécessité des fermetures ne soient pas exacts?

M. Owen Bird: Je dirais que c'est juste. Il y a de nombreuses...

M. Ken Hardie: J'ai une dernière question, avant que mon temps soit écoulé.

Nous avons remarqué que dans beaucoup de secteurs, on s'attend à ce que ce soit les gens au plus près de l'activité qui absorbent en grande partie le choc, la douleur, si on veut, de la pandémie. Monsieur Helmer, est-ce le cas, par exemple, pour les exploitants de pourvoiries ou les fournisseurs d'équipement?

Qu'en est-il de ceux qui se trouvent en aval? Qu'en est-il des banques? Qu'en est-il des autres qui ne veulent pas être atteints et s'attendent à ce que ceux qui sont près de l'action absorbent tout le choc? Est-ce un facteur que vous examinez?

M. Owen Bird: La question s'adresse-t-elle à M. Helmer?

M. Ken Hardie: Je pose la question à M. Helmer s'il est en ligne.

Il est en ligne.

Monsieur Helmer, qu'en pensez-vous?

M. Fred Helmer: Tout à fait. Selon ma façon de voir les choses... il s'agit d'une valeur globale.

M. Ken Hardie: Je suis désolé. Nous ne vous entendons pas.

M. Fred Helmer: D'accord. Un instant.

M'entendez-vous maintenant?

M. Ken Hardie: À peine. Approchez-vous le plus possible de votre ordinateur.

M. Fred Helmer: D'accord. Merci.

Je pense que nous devons regarder les choses d'un point de vue global. Votre question...

M. Ken Hardie: Monsieur Helmer, je suis désolé. Nous ne vous entendons toujours pas.

Le bouton de la langue est-il à anglais ou français? Pourriez-vous vérifier?

M. Fred Helmer: Il est sur la bonne langue.

M. Ken Hardie: Très bien.

M. Fred Helmer: Monsieur Bird, pouvez-vous répondre à la question?

M. Owen Bird: Oui, si je peux me permettre une remarque... Le secteur de la pêche publique et l'industrie font face à un problème important puisqu'ils ne disposent pas d'outils pour surmonter les répercussions importantes de la pandémie et songer à l'an prochain.

M. Ken Hardie: Ce que je veux savoir, c'est si le choc est absorbé équitablement, soit de haut en bas de la chaîne alimentaire financière.

M. Owen Bird: Pas totalement, à mon avis. Le gouvernement a fourni du soutien qui a été très utile dans certains cas. Malheureusement, je dirais que pour l'industrie du tourisme de façon générale, et donc celle de la pêche sportive, il reste encore des lacunes importantes à combler. Il n'y a pas de financement offert.

M. Ken Hardie: Si vous avez des exemples, nous aimerions que vous nous les fassiez parvenir après la séance.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Hardie, et merci d'avoir rappelé aux témoins qu'ils peuvent soumettre de l'information par écrit au Comité.

Nous passons à M. Blanchette-Joncas pendant six minutes ou moins. Allez-y, s'il vous plaît.

• (1640)

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier les témoins de leur présence aujourd'hui.

Mes questions s'adressent à M. Bird, à qui je transmets d'abord les salutations de ma collègue Mme Gill, qui ne pouvait être présente aujourd'hui, étant donné qu'elle est à la Chambre actuellement.

Au Québec, nous n'avons pas un cadre réglementaire aussi permissif que celui de la Colombie-Britannique. J'ai beaucoup de questions à vous poser sur la pêche récréative.

En quoi les mesures de soutien aident-elles le secteur de la pêche récréative dans les communautés? Comment le ministère des Pêches et des Océans pourrait-il aider cette industrie en ce moment?

[Traduction]

M. Owen Bird: Je pense que le secteur de la pêche publique, le secteur de la pêche récréative et l'industrie reconnaissent qu'il est difficile pour le ministère d'aider les entreprises dans le sens voulu par la question posée plus tôt par M. Hardie.

Ce que nous avons observé, comme je l'ai mentionné dans mes propos, et comme M. Paish l'aurait fait s'il avait pu terminer, c'est que nous avons besoin de possibilités de pêche sûres et stables. M. Helmer en a parlé également. Dans le secteur de la pêche publique, il est essentiel pour les entreprises de connaître les possibilités de pêche pour pouvoir fonctionner, pour pouvoir planifier et pour pouvoir annoncer ce qu'elles ont à offrir afin que les gens puissent planifier d'y participer. C'est vrai pour ceux qui veulent récolter à des fins de sécurité alimentaire, tout comme pour ceux qui veulent planifier un voyage pour visiter des petites communautés, etc.

Ce dont nous avons désespérément besoin du ministère, c'est qu'il prenne une décision au sujet des possibilités de pêche et qu'il établisse clairement ce qui est accessible et où il est acceptable et possible de pêcher.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: En Colombie-Britannique, quelles espèces peut-on capturer dans le cadre de la pêche récréative? Si la liste est trop longue, quelles espèces sont interdites?

[Traduction]

M. Owen Bird: Les ressources en Colombie-Britannique et sur notre côte sont très vastes. On peut pêcher de nombreuses espèces. Elles sont toutes gérées et réglementées en conséquence.

L'espèce la plus importante, et ce sur quoi nous concentrons notre temps, notre énergie et nos commentaires, c'est le saumon quinnat. Le saumon quinnat dans les eaux de marée est l'espèce réputée. C'est le poisson qui devient le plus gros et qui est en nombre suffisant pour être récolté. Les gens adorent le pêcher. Comme je l'ai dit, il est important pour la sécurité alimentaire.

Il existe d'autres espèces et d'autres types de pêche, mais l'espèce la plus populaire pour la pêche publique dans les eaux de marée en Colombie-Britannique, c'est le saumon quinnat. Toutes les autres espèces suivent et sont un maillon important, mais c'est le saumon quinnat qui est l'espèce réputée.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Est-il possible de quantifier les répercussions de la pêche récréative sur les stocks de poissons en Colombie-Britannique? Le cas échéant, comment y parvenez-vous?

[Traduction]

M. Owen Bird: C'est une question complexe et compliquée, car il y a tellement de remontées différentes le long de la côte qui s'étend de l'Alaska jusqu'à l'État de Washington. Toutefois, nous pouvons dire que le pourcentage de saumons pêchés dans le cadre de la pêche publique est de l'ordre de 25 %. Le pourcentage varie d'année en année, mais comparativement à l'ensemble des autres prises, il équivaut à environ 25 % des saumons pêchés. Cela vous donne une idée du pourcentage que représente la pêche publique.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce que la pandémie de la COVID-19 a entraîné une diminution des activités de pêche récréative?

[Traduction]

M. Owen Bird: Oui, tout à fait.

Comme M. Paish l'a mentionné, la saison commence normalement en avril. C'est le cas pour divers types de pêche qui ont lieu toute l'année, mais la saison commence en avril. Toutes les activités de pêche depuis mars jusqu'à maintenant ont été limitées aux activités familiales, et toute activité de pêche commerciale a été interdite. Ajoutez à cela le fait que la pêche au saumon quinnat est assujettie à des restrictions. Les répercussions sur la vente de licences jusqu'à maintenant ont été assez importantes. Aux dernières nouvelles, les ventes avaient chuté de 20 à 25 %.

Pour ce qui est des activités sur l'eau, les répercussions sont similaires. Il s'agit en fait d'un autre argument pour que le ministère prenne une décision au sujet des possibilités de pêche cette année, c'est très important, car l'effort est moindre également. Il y a une réduction des prises en ce moment en raison de la COVID. Ce n'est pas exactement un élément positif, mais c'est un argument pour proposer d'apporter des changements plus rapidement.

• (1645)

Le président: Merci, monsieur Blanchette-Joncas.

Monsieur Johns, vous disposez de six minutes ou moins.

M. Gord Johns: Merci, monsieur le président, et merci à tous nos témoins d'être avec nous et de leur témoignage.

Monsieur Bird, vous avez parlé du marquage de masse des poissons d'écloserie, de son importance, et d'ouvrir la pêche sélective des poissons marqués en Colombie-Britannique. Pouvez-vous nous dire quels en sont les avantages pour la conservation? Les gens parlent entre autres de la réduction de la mortalité. Il s'agit également d'une possibilité de conservation très importante. Pouvez-vous nous en parler?

M. Owen Bird: Quel rôle peut jouer le marquage de masse dans la conservation?

M. Gord Johns: Exactement.

M. Owen Bird: Comme Martin Paish l'a mentionné un peu plus tôt, environ 10 % seulement des saumons quinnat élevés en écloserie sont marqués. L'idée de passer au marquage de masse et aussi d'accroître la pêche sélective des poissons marqués a essentiellement pour but de cibler les saumons provenant des écloseries. Il est

alors possible pour les pêcheurs de les identifier très facilement et de les différencier des saumons sauvages.

À l'heure actuelle, dans les zones où il y a des pêches mixtes, on permet la rétention des poissons d'écloserie, mais les risques de captures sauvages sont alors plus élevés que dans les zones où l'on sait qu'à un moment donné la prévalence des poissons marqués est suffisamment élevée. Si on annonce qu'il s'agit d'une pêche sélective des poissons marqués, on peut éviter les stocks de saumon sauvage, purement et simplement.

M. Gord Johns: Parfait.

Monsieur Bird, nous avons parlé de restauration. Vous et moi en avons parlé à maintes reprises, de même que de l'importance pour le gouvernement d'accroître les investissements dans ce domaine. À l'heure actuelle, le Fonds de restauration et d'innovation pour la Colombie-Britannique ne reçoit que 148 millions de dollars sur cinq ans. Les demandes ont été trop nombreuses lors de la première phase. Elles ont totalisé 340 millions de dollars, et seulement 70 millions ont été accordés.

Pouvez-vous parler de l'importance d'accroître ce montant, ainsi que du travail de restauration qui pourrait être effectué par tous ces gens dans les secteurs de la pêche récréative et de la pêche publique — des centaines de milliers d'heures-personnes, pour ainsi dire — qui sont prêts et à notre disposition dans nos communautés, si on leur fournit les ressources nécessaires, pour contribuer à la restauration des pêches? De plus, pourriez-vous parler de l'importance que cela pourrait avoir, dans le cadre de la réponse à la COVID, en particulier à l'automne et même à l'hiver, pour ceux qui pourraient ne pas travailler cet été, en raison de l'absence de visiteurs, plus spécialement ceux venant des États-Unis, dans nos eaux côtières?

M. Owen Bird: Oui, et je vous remercie de poser la question. Je pense qu'un des éléments vraiment merveilleux concernant ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche dans les eaux de marée et celui de la pêche sportive en Colombie-Britannique, et je suis convaincu qu'il en va de même ailleurs au pays, c'est qu'ils souhaitent et veulent ardemment travailler et contribuer volontairement aux activités d'aménagement et de restauration, de même que participer aux travaux liés aux parcs à filet — pas à l'aquaculture, mais bien les parcs à filet — pour élever des saumoneaux qui seront mis à l'eau, etc.

Le financement de projets, c'est bien, mais nous préférierions beaucoup que le financement s'applique à un plan global qui ne viserait pas seulement à remédier aux problèmes liés à la gestion des pêches, mais qui engloberait aussi la restauration, le rétablissement et les projets d'amélioration des écloseries. Cela rejoint ce que vous avez dit, monsieur Johns, soit qu'il faut mobiliser la communauté des pêcheurs et ceux qui sont intéressés par les ressources halieutiques pour qu'ils travaillent à ces projets. Il serait merveilleux de pouvoir déployer les projets du Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon en ce moment pour relancer l'économie, et de faire participer les gens à ces travaux qui sont désespérément nécessaires pour le saumon, et le plus tôt sera le mieux.

• (1650)

M. Gord Johns: Monsieur Burke, vous avez parlé de la subvention salariale et de la façon de la réduire progressivement. Pouvez-vous nous dire comment vous aimeriez que le gouvernement réduise progressivement la subvention qui est offerte à l'heure actuelle?

M. Osborne Burke: Oui. À l'heure actuelle, la subvention est de 75 %, comme on sait, en fonction d'une réduction des ventes de 30 %. Ce que j'entends des divers propriétaires d'entreprise à qui je parle dans l'industrie des fruits de mer, c'est qu'ils en sont au point où ils veulent accroître leurs activités pour répondre aux marchés qui commencent à s'ouvrir. Toutefois, s'ils le font, ils vont être à la limite du 30 %, et ils ne seront plus admissibles à la subvention. Il s'agit donc d'un obstacle pour eux en ce moment.

Ce que je dis, en tant que contribuable également, c'est que nous devrions sérieusement penser à une échelle progressive. Si vous étiez à 30 % et que vous êtes maintenant à 25 %, eh bien la subvention de 75 % pourrait être ramenée à 65 %. Je pense qu'une aide de cette nature serait très utile pour eux à l'avenir. Nous verrions plus d'entreprises aller de l'avant et rappeler au travail plus d'employés, ce qui réduirait du même coup le nombre de personnes qui reçoivent la Prestation canadienne d'urgence, dans le cadre de laquelle on verse de l'argent, mais sans bénéficier de l'apport de ces travailleurs. C'est sur le marché du travail que nous voulons les voir.

M. Gord Johns: Excellent.

Le président: Merci, monsieur Johns.

Cela met fin à cette série de questions.

J'ai besoin de quelques minutes, sans doute, pour discuter des travaux du Comité. Si personne n'a d'objection, nous allons nous y mettre maintenant et laisser partir nos témoins. Nous les remercions de leur participation...

M. Mel Arnold: Monsieur le président, est-il possible de prolonger la séance pour avoir une autre petite série de questions, comme nous l'avons fait hier, avant de passer aux affaires du Comité?

Le président: Oui. Si le Comité consent à nous permettre de dépasser légèrement le temps afin d'examiner les travaux du Comité, je vous autoriserais certainement à effectuer un bref tour de questions au cours duquel chaque parti pourrait poser une question, accordant peut-être une minute pour la question et une minute pour la réponse. Si nous pouvions procéder ainsi, si cela convient à tous et si tout le monde est d'accord... Je vois des gens acquiescer. Comme personne ne semble opposé à l'idée, nous effectuerons des interventions d'une minute.

Le premier sur ma liste — et je ne sais pas si c'est lui qui sera le premier intervenant — est M. Calkins, qui peut poser une question d'une minute et recevoir une réponse d'une minute.

Vous avez la parole.

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Les fermetures et la réglementation imposées en 2019 à la pêche au saumon ont eu des effets dévastateurs sur les guides, les pourvoyeurs et les pêcheurs sportifs de la côte de la Colombie-Britannique. Je crois comprendre que cette année, la réglementation est pratiquement la même que l'an dernier. À cela s'ajoutent la fermeture de la frontière et les restrictions aux voyages en raison de la COVID-19.

Je demanderais à M. Helmer ou au Sport Fishing Institute of British Columbia quel sera l'effet si les recommandations du Conseil consultatif sur la pêche sportive ne sont pas prises en compte. De quoi l'avenir de la pêche sportive au saumon sera-t-il fait sur la côte Ouest si nous maintenons le statu quo?

M. Martin Paish: Si nous disposons d'une minute, j'interviendrais, monsieur Calkins.

Je pense que l'avenir sera très sombre. Si nous maintenons l'ensemble actuel de règlements de non-rétention en Colombie-Britannique, comme je pense l'avoir indiqué dans mon exposé, nous ne pourrions que survivre. Il ne sera pas question d'être florissants, mais de survivre. Le saumon chinook constitue le moteur de la pêche, de l'économie et des petites communautés côtières qui s'adonnent à sa pêche. S'il est interdit de garder le saumon chinook, comme c'est essentiellement le cas dans la majeure partie de l'intérieur de la côte actuellement pour la plus grande partie de la saison de la pêche au saumon, la pêche poursuivra son déclin, les infrastructures disparaîtront et ce sera la fin de la pêche et des bénéfices afférents.

M. Blaine Calkins: Monsieur Helmer, voyez-vous les choses ainsi vous aussi?

M. Fred Helmer: Absolument.

Le président: Je vous remercie.

Nous étions censés poser une question d'une minute chacun, monsieur Calkins. Vous m'en avez passé une belle ici, mais je ferai preuve d'indulgence.

Nous accorderons maintenant la parole à M. Battiste, avec une minute pour la question et une minute pour la réponse.

• (1655)

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur Burke, il y a deux jours, le ministère de l'Agriculture a lancé des applications pour le Programme de récupération d'aliments excédentaires. Aux endroits où la demande est insuffisante, il s'est créé un surplus d'aliments, comme dans le cas des fruits de mer au Cap Breton, et le programme aidera les organisations qui démontrent qu'elles peuvent acheter les aliments excédentaires pour les remettre à des banques alimentaires. Saviez-vous que cette possibilité s'offre aux transformateurs? Est-ce une option que vous pourriez envisager?

M. Osborne Burke: Je n'étais pas au courant de ce genre de détails. À l'heure actuelle, nous transformons probablement au maximum de notre capacité en raison des arrivages de homards et de crabes des neiges, donc même si j'avais connu ce programme, je ne pense pas que cela aurait été une option pour nous. Un certain nombre d'usines de transformation de fruits de mer sont fort occupées actuellement. Dans quelques semaines, toutefois, cette option sera probablement intéressante pour certaines d'entre elles.

M. Jaime Battiste: Je vous remercie, et j'espère que vous parlerez de ce programme.

Le président: Je vous remercie de cette remarque, monsieur Battiste.

C'est maintenant M. Blanchette-Joncas qui interviendra.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Bird.

Monsieur Bird, rapidement et concrètement, quelles sont les répercussions du manque de financement et de personnel au ministère des Pêches et des Océans sur la pêche récréative?

[Traduction]

M. Owen Bird: Je suis désolé, j'ai entendu « Monsieur Burke » et j'étais distrait. Pourrais-je vous demander de répéter la question? Veuillez m'excuser.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le président, je vais reprendre mon temps de parole, si vous me le permettez.

Monsieur Bird, quelles sont les répercussions du manque de financement et de personnel au ministère des Pêches et des Océans sur la pêche récréative?

[Traduction]

M. Owen Bird: Je pense que nous observons actuellement les répercussions du manque de ressources disponibles pouvant être affectées à la prise de décisions en temps opportun et à l'examen de la gestion adéquate de la pêche récréative, étant donné que, comme Martin Paish l'a souligné plus tôt, il serait possible qu'une partie du ministère s'occupe exclusivement de la pêche récréative. Ce genre de gestion n'existe pas dans la région du Pacifique, et ce manque se fait cruellement sentir. Nous avons connu l'époque où elle existait, et nous considérons que les choses allaient mieux et de manière différente. Cette gestion nous manque, et nous en subissons actuellement les conséquences.

Le président: Je vous remercie, monsieur Blanchette-Joncas.

Nous accorderons maintenant la parole à M. Johns pour une question d'une minute.

M. Gord Johns: Ma question s'adresse à M. Paish et concerne également les ressources affectées expressément à la pêche récréative au ministère. Nous en sommes venus à supplier le ministère des Pêches et des Océans de venir à Port Alberni et sur la côte l'an dernier simplement pour expliquer les fermetures. Pouvez-vous parler du fait qu'il est important que le ministère vienne répondre aux questions sur les fondements scientifiques et les stocks préoccupants quand les poissons quittent les rivières et quand un problème quelconque survient? Je vous demanderais également de nous indiquer les autres formes d'aide que le gouvernement doit offrir, car le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ne pourra aider que dans une certaine mesure les pêcheurs sportifs s'il n'y a pas de saison qui s'annonce et pas d'assurance-emploi après l'été. Pouvez-vous nous dire ce que le gouvernement doit faire pour aider les pêcheurs à traverser l'automne et l'hiver?

M. Martin Paish: Il existe une réponse simple et brève à votre deuxième question, monsieur Johns: le gouvernement doit immédiatement mettre en oeuvre les propositions du Conseil consultatif sur la pêche sportive, lesquelles visent à permettre aux petites communautés côtières de s'impliquer et de retourner au travail, comme elles nous disent vouloir le faire.

Nous passons actuellement à la troisième phase. Nous avons l'occasion de tirer parti du plan de relance de la Colombie-Britannique consistant à encourager les habitants de la Colombie-Britannique à prendre des vacances dans leur province. Voilà qui offrira une occasion économique qui permettra aux gens de retourner au travail et qui leur fournira les emplois dont ils ont besoin.

Nous ne proposons pas de nous accorder une aide ciblée comme celle offerte aux transformateurs et aux pêcheurs commerciaux. Même si nous jugeons que cette aide est pertinente, nous pouvons difficilement nous qualifier de pêcheurs. Ce qui est le plus important actuellement, c'est de permettre aux gens d'aller pêcher et de

conserver les saumons chinooks. La proposition se trouve sur le bureau de la ministre. Il suffit de la mettre en oeuvre.

Le président: Je vous remercie de ces interventions. Je remercie tout un chacun d'avoir collaboré dans le cadre de ce « tour rapide », comme nous l'appelons.

Je tiens à remercier de nouveau nos témoins, MM. Burke, Paish, Bird et Helmer, de leur patience lors des nombreux problèmes techniques qui sont survenus aujourd'hui. Nous vous savons gré d'avoir pris part à la séance et n'en apprécions que davantage votre contribution.

À ceux qui avaient déjà comparu devant nous, je répète que nous étions enchantés de vous revoir et que nous espérons avoir très bientôt l'occasion de vous reparler.

Je suspendrai la séance un instant afin de laisser aux témoins le temps de partir, après quoi nous examinerons brièvement les travaux du Comité, ce qui ne nous prendra pas beaucoup de temps.

La greffière: Monsieur le président, il ne nous est pas nécessaire de suspendre la séance puisque les témoins ne comparaissent pas en personne. Nous pouvons passer au budget si vous le voulez.

• (1700)

Le président: D'accord. Je pense que les témoins se sont déconnectés.

Le Comité doit d'abord approuver deux budgets, bien entendu. Le premier concerne la séance d'information sur la réponse du gouvernement au glissement de terrain de Big Bar. Le montant demandé s'élève à 1 500 \$.

Est-ce que quelqu'un voudrait proposer ce budget pour que nous puissions l'approuver?

Le budget est proposé par M. Johns et appuyé par M. Hardy.

Qui est en faveur du budget? Qui est contre?

M. Mel Arnold: Monsieur le président, disposons-nous de quelques minutes pour en débattre?

Le président: D'accord. Le document a été envoyé à vos P9, si vous vérifiez vos courriels, mais nous pouvons prendre quelques instants pour débattre de la question.

M. Blaine Calkins: En toute justice, je pense que le document dont vous parlez est arrivé dans la boîte de réception pendant que nous écoutions les témoins et échangeons avec eux. Par esprit d'équité, monsieur le président, nous devrions peut-être avoir quelques instants pour l'examiner.

Le président: Oui, et c'est exactement ce que je dis, monsieur Calkins. Vous disposez de quelques instants pour en prendre connaissance, et si vous souhaitez poser des questions, que ce soit à moi ou à la greffière, vous êtes libre de le faire.

M. Mel Arnold: Monsieur le président, si vous me permettez d'intervenir, j'ai quelques questions à poser.

Le président: Oui, monsieur Arnold.

M. Mel Arnold: Je vous remercie.

Les séances de FOPO se déroulent par vidéoconférence. Or, je constate que des lignes téléphoniques sont demandées. De quelles lignes téléphoniques a-t-on besoin si tout se fait par vidéoconférence?

Le président: Je pense que c'est pour le personnel, mais la greffière peut me corriger si je fais erreur.

La greffière: Oui, le Comité se réunit par vidéoconférence, mais le personnel utilise la transmission audio pour écouter les délibérations sans devoir attendre qu'elles soient diffusées sur ParlVU. Il y a maintenant des frais, et chaque comité doit payer ses propres lignes. Les frais que vous voyez là sont facturés à tous les comités qui se réunissent virtuellement.

M. Mel Arnold: D'accord. Je vous remercie de cet éclaircissement.

En outre, les témoins de FOPO n'utilisent pas les casques d'écoute de la Chambre des communes. Or, je constate que des casques d'écoute figurent dans les deux budgets. Qui en reçoit? Où vont-ils et pourquoi coûtent-ils 75 \$?

La greffière: C'est une excellente question, et je vous remercie beaucoup de la poser.

La bonne nouvelle, c'est que jusqu'à aujourd'hui, nous ne pouvions pas fournir de casques d'écoute, mais maintenant, nous en avons. Si le Comité adopte le budget, il pourra alors appeler les témoins à l'avance. Si les témoins ne disposent pas d'un équipement adéquat, nous pouvons leur en envoyer pour que la séance soit de meilleure qualité. Cet équipement serait gratuit pour les témoins et représenterait une dépense minime pour le Comité, mais il rendrait certainement les séances bien meilleures.

M. Mel Arnold: Je vous remercie de ces précisions.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: De rien.

Le budget a été proposé et est appuyé.

(La motion est adoptée [Voir le Procès-verbal])

La greffière: Afin que tout soit clair, monsieur le président, pour assurer l'alignement avec la motion adoptée par la Chambre, je procédera à un vote par appel nominal si les membres du Comité approuvent les deux budgets.

Le président: Les deux budgets conviennent-ils aux membres du Comité, pas seulement celui sur le glissement de terrain du Big Bar, mais aussi celui sur les impacts de la COVID-19 sur les acteurs de l'industrie de la pêche, dont le montant demandé est de 2 250 \$? Y a-t-il des questions sur les montants qu'il comporte?

• (1705)

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: J'ai une question, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Oui, monsieur Blanchette-Joncas.

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Ils n'ont pas nécessairement accès à Zoom. Il faut absolument des lignes téléphoniques pour eux, afin qu'ils puissent participer aux rencontres.

La greffière: Je peux apporter des précisions, monsieur Blanchette-Joncas.

La réunion se fait sur Zoom et les interprètes de la Chambre sont dans les petites salles d'interprétation de l'édifice de l'Ouest, sur la Colline parlementaire. Ils doivent avoir une connexion à ParlVu et à l'interprétation.

Tout cela fait en sorte qu'il n'est pas possible de fonctionner comme avant, où un témoin pouvait simplement utiliser le téléphone pour se joindre à la réunion. En ce moment, c'est impossible ou très difficile, comme nous l'avons vu aujourd'hui.

M. Maxime Blanchette-Joncas: D'accord, je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Y a-t-il d'autres questions afin d'éclaircir les choses?

Monsieur Arnold, vous avez la parole.

M. Mel Arnold: J'aimerais savoir pourquoi ces budgets ont été envoyés il y a quelques instants à peine, au beau milieu d'une séance. Nous aurions pu régler un bon nombre de ces questions et ainsi économiser du temps s'ils avaient été envoyés avant la séance.

Le président: Que répondriez-vous, madame Vohl?

La greffière: Je voulais préalablement obtenir les signatures et l'approbation, et j'ai texté le président pendant la séance. J'espérais vraiment recevoir le budget, mais je l'ai reçu à la toute dernière minute et je l'ai envoyé à votre P9 et à tout votre personnel dès que je l'ai pu. Je n'avais pas reçu le document avant. Je l'ai reçu à 16 h 50 aujourd'hui, à l'heure d'Ottawa.

Le président: Monsieur Fast, vous avez la parole.

L'hon. Ed Fast: Je me demande pourquoi ces deux budgets ne peuvent faire l'objet d'un seul document. Nous avons deux budgets distincts portant sur la même chose. Est-ce qu'ils concernent des personnes différentes, l'un portant sur le personnel et l'autre, sur les témoins?

Le président: Selon moi, si les budgets sont séparés, c'est parce qu'ils concernent des études différentes, monsieur Fast. Le personnel aime attribuer les dépenses à chaque étude et à chaque dossier du Comité.

Madame Vohl, pouvez-vous confirmer si c'est le cas ou fournir plus d'explications?

La greffière: C'est exact. Pour chaque étude, le Comité doit adopter un budget dès qu'il a des témoins ou des dépenses.

Comme ce n'est qu'en février ou en mars que le Comité a entendu des témoins au sujet du glissement de terrain de Big Bar, il n'y avait pas de coût. Dès que ses membres veulent inviter des témoins dans le cadre d'une étude, le Comité doit adopter un budget, qui peut être modifié au fil du temps. Le budget est donc de 1 000 ou 1 500 \$ actuellement, mais il peut toujours être modifié en cours de route si le Comité souhaite entendre d'autres témoins.

L'hon. Ed Fast: Je vous remercie.

Le président: Si personne n'a besoin d'autres éclaircissements, je demanderai à Mme Vohl de procéder à un vote par appel nominal pour les deux budgets.

• (1710)

La greffière: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Le Comité vote pour adopter deux budgets portant sur l'étude sur le saumon du Pacifique et le glissement de terrain de Big Bar, et sur l'étude de l'impact de la COVID-19 sur les acteurs de l'industrie de la pêche.

(La motion est adoptée par 11 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Les deux budgets, qu'ils soient gros ou petits, sont approuvés.

Je voudrais régler un autre point avant de lever la séance.

M. Mel Arnold: Monsieur le président, j'ai aussi une autre question à aborder, si vous le permettez.

Le président: D'accord, monsieur Arnold. Vous pouvez intervenir en premier.

M. Mel Arnold: Je vous remercie, monsieur le président.

Je voudrais simplement proposer une brève motion. Le 7 mai, le Comité permanent des Finances a reçu sept témoins du secteur des pêches dans le cadre de son étude sur la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19. Leurs témoignages ont donné au comité des finances un bon aperçu des difficultés que rencontrent les secteurs du poisson et des fruits de mer. Je pense que ces témoignages nous seraient utiles alors que nous étudions les impacts de la COVID-19 sur les acteurs de l'industrie de la pêche. Je demanderais à mon personnel de faire parvenir le libellé de la motion à la greffière, si ce n'est déjà fait.

Je propose ce qui suit:

Que le Comité adopte les témoignages de représentants de l'industrie de la pêche entendus par le Comité permanent des finances lors de la première partie de sa réunion du 7 mai 2020 et que le Comité les considère comme des témoignages entendus dans le cadre de son étude sur les impacts de la COVID-19 sur les acteurs de l'industrie de la pêche.

Le président: D'accord. Nous avons entendu la motion. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir?

Monsieur Johns, vous avez la parole.

M. Gord Johns: Cette motion semble raisonnable. J'ai assisté à cette séance et je pense qu'il est très important que ces témoignages fassent partie de notre étude.

Le président: Je vous remercie, monsieur Johns.

Est-ce que quelqu'un d'autre a des questions, des préoccupations ou des observations? Si ce n'est pas le cas, je...

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le président, je veux juste prendre une minute pour valider l'information de mon côté, s'il vous plaît.

[Traduction]

Le président: D'accord.

Oui, monsieur Beech.

M. Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour, Lib.): Monsieur le président, pourrait-on lire la motion une dernière fois, je vous prie?

Le président: Pourriez-vous relire la motion de vive voix, monsieur Arnold?

M. Mel Arnold: Certainement. Je la lirai lentement pour qu'elle puisse être bien interprétée.

Je propose ce qui suit:

Que le Comité adopte les témoignages de représentants de l'industrie de la pêche entendus par le Comité permanent des finances lors de la première partie de sa réunion du 7 mai 2020 et que le Comité les considère comme des témoignages entendus dans le cadre de son étude sur les impacts de la COVID-19 sur les acteurs de l'industrie de la pêche.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Beech?

M. Terry Beech: Non, je pense que ça va.

Le président: Comme plus personne ne semble vouloir intervenir, je mettrai la motion aux voix.

La greffière: Pardonnez-moi, mais il faut tenir un vote par appel nominal.

(La motion est adoptée par 11 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Maintenant que cette question est réglée, je veux parler des dates proposées pour les séances du Comité. Je sais que le Comité a proposé de tenir deux séances en juillet et deux séances en août. J'ai pris le temps d'envoyer quelques dates à plusieurs membres du Comité.

Monsieur Arnold, je pense que mon bureau a communiqué avec le vôtre.

Les dates proposées pour nos deux séances de juillet sont le mardi 21 juillet et le jeudi 23 juillet. En août, les dates proposées sont le mardi 11 août et le jeudi 13 août. Ces dates coïncident avec le calendrier du Parlement virtuel.

Ces dates conviennent-elles à tous les membres du Comité? En l'absence d'opposition, nous considérerons que ce sont les dates retenues.

Tout ce qu'il nous reste à déterminer, c'est l'objet des études que nous effectuerons ces jours-là. Il y a quelques semaines, quelqu'un a proposé de poursuivre l'étude sur le saumon du Pacifique pendant les deux séances de juillet.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour revenir au saumon du Pacifique en juillet?

• (1715)

M. Mel Arnold: Monsieur le président, je pense que deux séances étaient prévues pour l'étude sur le glissement de terrain de Big Bar. Nous en avons tenu une avec la ministre. Est-ce qu'une séance supplémentaire nous permettrait de boucler cette étude?

Le président: Je pense que oui, mais compte tenu du lien étroit qui existe entre le saumon du Pacifique et le dossier Big Bar, je ne sais pas si nous voulons traiter du glissement de terrain de Big Bar alors que nous étudions le saumon du Pacifique et faire une pierre deux coups. Cela nous permettrait d'étudier ainsi ces dossiers et de tenir deux séances pour examiner les deux sujets en juillet.

Monsieur Hardie, vous avez la parole.

M. Ken Hardie: Entend-on déposer une sorte de rapport, provisoire ou autre, sur le dossier de Big Bar?

Le président: Pas à ce que je me souviens.

Monsieur Johns, vous avez la parole.

M. Gord Johns: Je m'attendrais à ce que quelque chose résulte de cette étude. Je pense que nous devrions tenir une séance sur le glissement de terrain de Big Bar, comme M. Arnold l'a proposé, pour que nous puissions clore le dossier et formuler des recommandations. Voilà ce que j'en pense.

Le président: D'accord. Que diriez-vous que nous étudions le dossier de Big Bar le 21 juillet et le saumon du Pacifique le 23 juillet? Cela convient-il à tout le monde?

Est-ce que quelqu'un a des préférences pour les deux séances d'août?

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le président, de notre côté, nous aurions préféré le 18 août et le 20 août.

[Traduction]

La greffière: Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, monsieur le président, ce n'est pas le Comité qui déterminera les dates des séances. Il les proposera, mais au final, ce sont les whips qui s'entendront sur le calendrier et les dates.

Le président: D'accord. Je pense que nous établirons les dates définitives quand les whips se réuniront pour déterminer quels comités se réunissent à quelles dates. Nous proposons d'aller de l'avant avec les dates proposées.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous pourriez peut-être demander à votre whip d'intervenir pour que les dates que vous avez proposées soient acceptées, et nous verrons bien ce qui arrivera.

Une fois encore, je vous demande si quelqu'un a des préférences pour les deux séances d'août.

Vous avez la parole, monsieur Hardie.

M. Ken Hardie: Nous pourrions évidemment poursuivre l'étude sur le saumon du Pacifique pour la faire progresser.

Le président: Monsieur Arnold, vous avez la parole.

M. Mel Arnold: Nous pourrions consulter d'abord nos groupes, puis communiquer les résultats de cette démarche à la greffière ou à vous afin de déterminer ce que nous ferons en août.

Le président: Oui, nous pouvons le faire pour août. Nous avons déterminé l'objet des séances de juillet. Nous pouvons certainement communiquer les uns avec les autres et nous pencher de nouveau sur la question dans quelque temps afin de voir ce que nous pouvons décider pour ces séances. Nous pouvons correspondre par courriel, si cela convient à tous.

En l'absence d'opposition, c'est ainsi que nous procéderons.

Bien. Je vous remercie tous une fois de plus. Le Comité prendra une brève pause d'une semaine ou deux avant d'entreprendre ses séances de juillet. Nous disposons de deux semaines, en fait. Profitez de votre temps pour les deux ou trois prochaines semaines. J'aimerais pouvoir dire que vous me manquerez tous pendant ce temps, mais ce serait mentir.

J'espère que vous resterez tous en santé et en sécurité, et j'espère tous vous revoir le 21 juillet pour la séance du Comité.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>